

LACOSTE



Anne FAGE, Tapisserie Migrant II "Esperanza", 100x92, 2021

BULLETIN MUNICIPAL – HIVER 2022

MAIRIE DE LACOSTE

Tel : 04 90 75 82 04

Courriel : mairie@lacoste-84.com

Site : www.lacoste-84.com

Sommaire

Sommaire	p. 1
Mot du Maire	p. 2
In Mémoriam	p. 4
Etat civil	p. 5
Actualités	p. 7
Action sociale	p. 18
Ecole	p. 19
Un sportif à l'honneur	p. 23
La Cure	p. 24
CCFF	p. 27
En langue d'ici	p. 28
Vie culturelle	p. 29
Comptes rendus des conseils municipaux	p. 30
Associations	p. 34
Informations	p. 38
Informations municipales	p. 41
Vœux	p. 43

Rédaction

Commission bulletin municipal et Communication de la Mairie de Lacoste

Responsable de la publication

Mathias HAUPTMANN

Membres

Mathias HAUPTMANN

Arlette LEROY

Patricia LOUCHE

Alexandra MORETTI

Monique PAQUIN

Aline SALVAUDON

Conception graphique - Mise en page

Sophie MOLINAS

Impression

Imprim'apt sur papier 100% recyclé blanc couché satin

Notre couverture :



L'œuvre d'Anne Fage, lissière*, tapisserie "Basse-lisse".

L'art de la tapisserie vient du geste ancestral du tissage.

Il demande une technique juste, rapide et précise, et donne au lissier la possibilité d'exécuter l'œuvre d'un artiste peintre en suivant un carton.

Mais il peut aussi être son propre interprète, ainsi, à partir d'une œuvre peinte ou d'un dessin, il pourra exécuter sa propre œuvre sur le métier à tisser. Anne Fage utilise un métier à tisser basse lisse d'Aubusson.

Un peu de technique :

Tout d'abord, il exécutera un « carton » sur un papier qui représentera très exactement la tapisserie, de par les dimensions, les formes du dessin et les couleurs qui y seront utilisées. Ce carton sera fixé derrière la chaîne verticale, constituée de fils en coton. Puis commence l'exécution de la trame : entremêlant la trame à la chaîne.

Depuis plus de 40 ans, Anne Fage utilise la technique de la lrette, tissage artisanal dont la chaîne est le plus souvent en coton ou en lin et la trame faite de fines bandes de tissus multicolores, et également des matériaux plus nobles tels que la soie, le lin ou la laine.

« Cet assemblage de fibres tissées joue dans mon œuvre la part de la lumière et de l'ombre, les textures et les couleurs se juxtaposent et cela crée du relief. Cette matière apporte une présence chaleureuse à mes tapisseries. »

« Le thème MIGRANTS s'impose à moi, depuis quelques années et il m'emmène dans un voyage artistique pour dénoncer et prendre part à ce qui me semble une grande injustice de notre monde, la liberté de circuler des êtres humains à travers les territoires... »

Ainsi les histoires de ces hommes, femmes et enfants se croisent comme les fils de couleurs de mes tapisseries. »

*le lissier est l'artisan qui réalise des tapisseries.

Site internet : www.anne.fage.fr



Lacostoises, Lacostois,

Été torride de nouveau cette année avec un été indien qui s'est prolongé jusqu'en novembre avec un mois d'octobre le plus chaud jamais enregistré et pratiquement aucune pluie de tout l'été, nous plaçant en situation de sécheresse renforcée puis de crise. Evidemment le stress engendré par ce climat a été considérable et les conséquences ont créé une vigilance accrue de tous les instants concernant la surveillance et l'accès à nos massifs forestiers.

Cet été, dans le cadre de la convention intercommunale Lacoste-Bonnieux-Ménérbes, la forêt des Cèdres et sa partie balisée ont été surveillées par Monsieur Juan LEMO, garde forestier, que je remercie pour son action. Il y a eu de très nombreuses journées en risque très sévère mais également en risque exceptionnel entraînant une fermeture totale de l'accès à la forêt. Notre comité des feux a lui aussi été sur le qui-vive en permanence et grâce à leurs tournées de surveillance, nous n'avons pas eu heureusement de problèmes cette année encore. Je remercie fortement et sincèrement l'équipe du CCFF dirigée par Messieurs Olivier MAZEL pour la partie technique et Bruno PITOT responsable Mairie pour le sérieux et la cohésion de leurs actions sur la commune et sur les communes environnantes. Je souhaite la bienvenue au docteur Claude DELZONGLES qui a rejoint l'équipe du CCFF. C'est une très bonne recrue et un honneur pour tous.

Nous venons d'avoir trois orages cet automne bienvenus pour l'eau mais quand même relativement intenses avec un cumul de l'ordre de 150 à 200 mm environ au m2 provoquant malheureusement quelques dégâts sur nos chemins.

De nombreux travaux se poursuivent ou sont terminés, vous en aurez des détails dans les pages actualités de ce bulletin.

Nous avons principalement deux grosses préoccupations cet automne : la situation de l'école concernant l'effectif d'élèves prévus à la rentrée 2023

et notre volonté farouche d'acquérir quelques biens lors de leur revente suite au décès de Monsieur CARDIN.

La problématique de sous-effectif d'élèves à la rentrée scolaire de septembre 2023 est due à plusieurs effets conjugués. En 2021 nous avons vu partir 10 élèves de CM2 pour entrer en 6^{ème} au collège, 4 élèves de CM2 cette année et en 2023, 12 nouveaux départs sont prévus causant ainsi une perte de 26 élèves en peu de temps. Malheureusement les prévisions de rentrée des tout-petits ne sont pas équivalentes et ce pour de nombreuses raisons. Tout d'abord nous sommes une petite commune de 430 habitants seulement avec peu de logements vacants disponibles et au regard de notre géolocalisation, beaucoup de résidences secondaires et d'appartements également loués à la semaine ne favorisent pas l'installation de familles à l'année. Néanmoins quelques jeunes couples qui font construire sur le plateau seront susceptibles d'inscrire leurs enfants à l'école. D'autre part, beaucoup d'enfants de Lacoste sont scolarisés dans d'autres communes pour diverses raisons.

Nous devons tous ensemble joindre nos efforts afin de convaincre ces familles d'inscrire leurs enfants à l'école de Lacoste dès la rentrée 2023. Chaque enfant va compter et comme vous l'expliquait déjà la Directrice Madame MIRADA dans le bulletin hiver 2021 « la mobilisation est une affaire de tous ». Nous aurons des informations de la part de Monsieur DUMAS, inspecteur d'académie, mi-décembre concernant la position de l'académie et nous aurons seulement deux mois pour inverser la tendance car les décisions définitives concernant la rentrée 2023 seront indiquées fin février 2023, par l'Education Nationale.

Les scénarios qui peuvent raisonnablement nous arriver sont les suivants : soit aucun changement, ce qui est souhaité, soit une fermeture de classe nous ramenant à une classe unique avec 5 niveaux, soit un regroupement pédagogique de communes avec certains niveaux dans une commune et d'autres niveaux implantés dans une autre commune ou enfin une fermeture d'école ce qui apparaît très peu probable.

Cela m'amène à vous parler de notre ferme volonté d'acquérir deux biens mis en vente par la succession CARDIN. Le premier est le terrain de l'ancien garage, au-dessus des logements sociaux, qui avait déjà été inscrit en emplacement réservé dans notre PLU. Situé en zone UA cœur de village, ce terrain est primordial, pour des projets futurs de parking, de constructions diverses et de relocalisation des services postaux, de l'Office de tourisme éventuellement ou autres.

Le second bien concerne l'ancienne maison RAVOIRE située au n°149 rue Basse, qui part de l'escalier qui mène au Portail de la Garde. Ce bâtiment R+2 possède les vitrines donnant sur la rue Basse.

MOT DU MAIRE

Cette maison est en bon état et possède déjà deux appartements, avec en plus une petite partie studio. Elle se prêterait rapidement à la location, répondant à notre besoin urgent de pouvoir accueillir de nouvelles familles pour l'école à Lacoste.

Pour mener à bien ce projet, nous avons sollicité l'aide de l'Etablissement Public Foncier PACA (EPF) qui nous garantit de son aide renforcée par une convention avec la CCPAL qui permet le portage de l'achat de ces biens. Des échanges de courriers ont eu lieu avec le consortium de la succession CARDIN et SCAD qui avaient prévu de racheter ce bien. De son côté, l'EPF s'est mis en relation avec le Notaire en charge de ces ventes. Cette affaire est en cours de traitement.

D'autre part, l'EPF est intéressé par l'OAP n°1 inscrite dans notre PLU, pour la construction de logements destinés à la location mais également à la vente pour les primo-accédants. Ce second point tient à cœur à la commune et sera une des conditions à prendre en considération.

La population sera évidemment informée en temps et en heure de l'avancement de cette affaire.

Je vous rappelle que vous pouvez dès maintenant faire un don pour la restauration de nos remparts auprès de la Fondation du Patrimoine. Vous trouverez toutes les explications détaillées pages 12 et 13 du présent bulletin et également dans les points publics de la commune. Sachez que votre don ira à un projet de qualité.

La commune a fait l'acquisition d'un terrain dit terrain APPY situé à Peyre Fiot en jonction avec le terrain acquis précédemment à Monsieur ESCALON, chemin Saint Véran. L'acte a été signé le 20 septembre 2022 et comporte trois parcelles AD8-10-12 pour 4 798m² au prix de 7 197.00€ hors frais notariés. Ce terrain participera à des projets futurs de création d'un jardin de sculptures et de cheminement doux autour d'une zone de friches industrielles en relation avec notre récente acquisition des carrières MILLE.

Au regard du contexte actuel, avec l'augmentation exponentielle du prix des énergies, le Conseil municipal souhaite réduire encore la durée de l'éclairage public la nuit.

Ainsi en période d'hiver, du 1er Novembre au 31 Mars, éclairage à 18 h 00 et extinction à 22 h 30, en période d'été, du 1er Avril au 31 Octobre, éclairage à 22 h 00 et extinction à 1 h 30 le lendemain, sans rallumage le matin. Nous constaterons ensuite les éventuelles gênes occasionnées par cette mesure.

Toutes nos associations fonctionnent et proposent un grand nombre d'activités sur le village et je les remercie pour leur engagement.

Les commissions communales travaillent elles aussi sans répit afin de gérer au mieux notre territoire, accompagnées par toute une équipe d'employés compétents et sérieux, présents sur leurs postes depuis

nombreuses années. Je les remercie également tous très fortement.

Des vœux sont programmés à la salle Jeannot MADON pour le 20 janvier paraphant cette période de pandémie. Nous vous attendons nombreux et je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2023 en prenant soin de vous.

Mathias HAUPTMANN,
Maire de Lacoste.



Nos agents municipaux en charge d'une mission publique n'ont pas à subir l'incivilité, l'agression, les insultes ou menaces graves de la part d'usagers mécontents.

Ce que dit la loi :

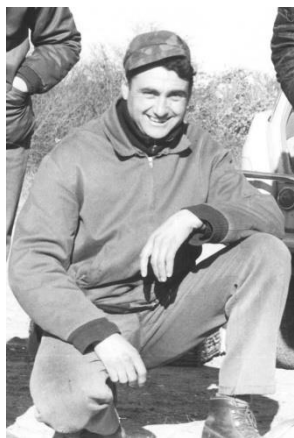
« Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces (...) adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie. » (Code pénal, Article 433-5)

L'ensemble des élus du Conseil Municipal adresse à l'agent récemment malmené dans le cadre de ses fonctions tout leur soutien dans cette épreuve.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE LACOSTE

**Notre marché reprendra
au printemps 2023
le mercredi à la place du mardi
et sera ouvert durant toute la
période estivale**

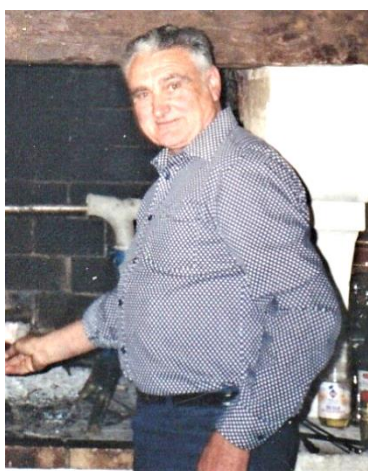
Marcel Parraud



Marcel Parraud est né à Lacoste à la Valmasque. Il s'est marié avec Jeanine qui était institutrice, puis directrice de l'Ecole de Lacoste. Ensemble ils ont eu deux enfants Guy et Hélène. Il a habité avec sa famille plus de trente ans à l'Ecole. D'abord agriculteur, puis maçon, ensuite à la Mairie de 1957 à 1991 en tant que cantonnier polyvalent; éboueur, fossoyeur à

l'occasion : il ramassait les ordures ménagères de tout le village deux fois par semaine avec le petit tracteur et sa remorque. Il préparait la fête du village, dans la bonne humeur, avec René Jauffret, il animait les jeux des enfants et s'occupait aussi de l'entretien du cimetière. Pour jouir d'une retraite paisible avec son épouse, ils ont acheté une maison à Lacoste sur la route de Bonnieux. Il aimait la chasse, les concours de boules, le jardin, le foot et le vélo. Il était un fervent supporter du club de foot y ayant joué lui-même dans sa jeunesse. Très attaché à son village, il y a vécu toute sa vie.

Sa famille remercie tous les gestes ou pensées de chacun.



Marcel Parraud

Monique Peytard

Monique est née à La Mure, près de Grenoble. Ses grands-parents Élise et Fernand Falcoz se sont installés à Lacoste en 1966. Monique avec son époux, ont passé leurs vacances à Lacoste avec leur fille Isabelle qui garde des souvenirs merveilleux de son enfance. Monique était professeur à l'Université de Besançon, puis à La Sorbonne à Paris. Elle a œuvré pour le secours populaire de Paris. Elle était attachée à cette maison familiale où elle venait se ressourcer dès qu'elle en avait l'occasion. Elle aimait beaucoup voyager et elle a connu de nouvelles contrées. Elle était une personne très attachante et appréciée par ses collègues. Elle était une fille, une sœur, une maman et une mamie adorable et aimante.

Sa famille remercie tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie.

Roland Lamy

Roland est né à Champigneulle en Meurthe et Moselle. Il était père de trois enfants, un garçon et deux filles. Trois femmes ont partagé sa vie. Lors de ses vacances à Lacoste dans les années 70, ce beau village l'a fasciné. Ce sont dans les années 80, qu'il s'est installé définitivement avec Françoise. Ils ont construit derrière l'Eglise leur maison avec des chambres d'hôtes qu'il a louées jusqu'à la fin de sa vie. Malgré son caractère bien trempé, il pouvait être, avenant, cordial, séduisant et quelquefois il glissait dans ses propos une pointe d'humour.

La Mairie et son conseil municipal présentent à toutes ces familles leurs sincères condoléances.

Mariages



BLIN Francis et CAMPS Amandine
Le 10 août 2022



MÖDDER Diana et FLEISCHER Florian
Le 13 août 2022



ANSELMETTI Anaïs et MÉKIL Mark
Le 27 août 2022



LUCAS Mikaël et JORDY Christophe
Le 10 septembre 2022



REMUSAT Paul et VOGIN Isabelle
Le 24 septembre 2022

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

Naissances

JONVILLE Charlotte le 28 juin 2022
ALEXANDRE DIT LAPERDRIX Luna le 25 septembre 2022

Cordiales félicitations aux parents

Décès

MEGUIN Alain le 10 juillet 2022
PEYTARD Monique le 2 août 2022
PARRAUD Marcel le 5 août 2022
LAMY Rolland le 1^{er} octobre 2022

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir

Commémoration du 11 novembre 1918



En mémoire de nos anciens combattants, nombre de lacostois étaient présents à 11h place de la Mairie ainsi que de nombreux enfants.

Suite à la vente traditionnelle de bleuets, le cortège, sous la conduite du Maire Mathias HAUPTMANN et de nombreux adjoints et conseillers municipaux, s'est dirigé à travers le village. Les porte-drapeaux Messieurs Bruno PITOT et Jean SALVA en tête étaient accompagnés des enfants portant les gerbes du Conseil municipal et des anciens combattants vers le monument aux morts au cimetière.

S'ensuivirent la lecture des textes officiels et le traditionnel dépôt de gerbes effectué par les enfants qui sont remerciés ainsi que leurs parents pour leur présence à ce 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918.



Merci également pour la présence des deux représentants du corps des Sapeurs-Pompiers de Bonniex et des membres du CCFF.



Un apéritif convivial a été servi sous le préau de l'école pour clôturer ce traditionnel devoir de mémoire.

Commémoration des combats de Coustellet du 19 août 1944

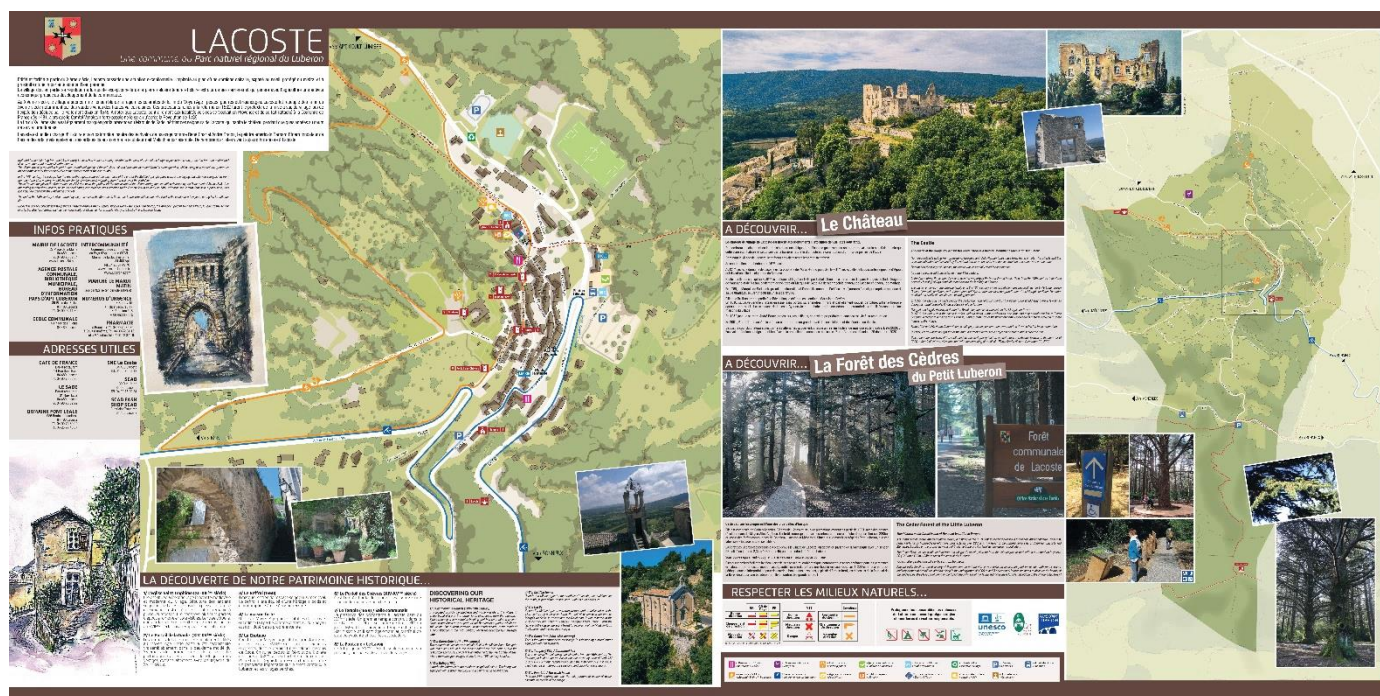


Comme chaque année, Dimanche 21 août, Monsieur le Maire Mathias HAUPTMANN, était présent au Monument aux morts de Coustellet, en compagnie de nombreux élus et anciens combattants, afin d'honorer la mémoire des douze résistants qui y ont perdu la vie le 19 août 1944 pour préserver notre liberté. S'est ensuivi le traditionnel dépôt de gerbes.

Information communale et touristique

Géographie du village, découverte du patrimoine historique, accès aux services et aux commerces...

De nouveaux panneaux d'information, réalisés par la commune en partenariat avec l'office de tourisme du Pays d'Apt Luberon seront posés cet hiver. La conception graphique a été réalisée par la Vache noire sud. Ils permettront de mieux renseigner les visiteurs. Ils seront installés place des tilleuls, place de la mairie, place de l'église et à la sortie du parking paysager.



Visite d'une délégation algérienne

Le ministère de l'agriculture conduit un programme de jumelage et de coopération avec la direction des forêts d'Algérie.

Dans le cadre d'un voyage d'étude, un groupe de responsables algériens, dirigés par Mme Ghania Bessah, a été accueilli le 21 septembre à la forêt des cèdres du Petit Luberon, en présence de la technicienne de l'ONF Anaïs Poncery, et de représentants du PNR du Luberon (Aline Salvaudon) et de la commune (Jean Salva). L'occasion de découvrir l'adaptation du cèdre, la gestion de la forêt et la valorisation du bois, et les équipements d'accueil du public.

C'est également une visite hautement symbolique, car ne l'oublions pas, les graines de cèdres à l'origine de notre belle forêt du Luberon sont venues en 1861 des montagnes algériennes. Espérons que cette coopération puisse continuer dans l'avenir autour de la gestion du cèdre sur les deux rives de la Méditerranée.

2022 : sécheresse record !

Les analyses climatiques actuelles confirment les effets du changement climatique (réchauffement, diminution des précipitations), par comparaison avec les années 1960-1990.

Les cumuls annuels de pluie dans le Luberon accusent une légère tendance à la baisse, notamment en été : - 45 à -20 %. Par contre, on observe en automne une augmentation de +10 à +20 %.

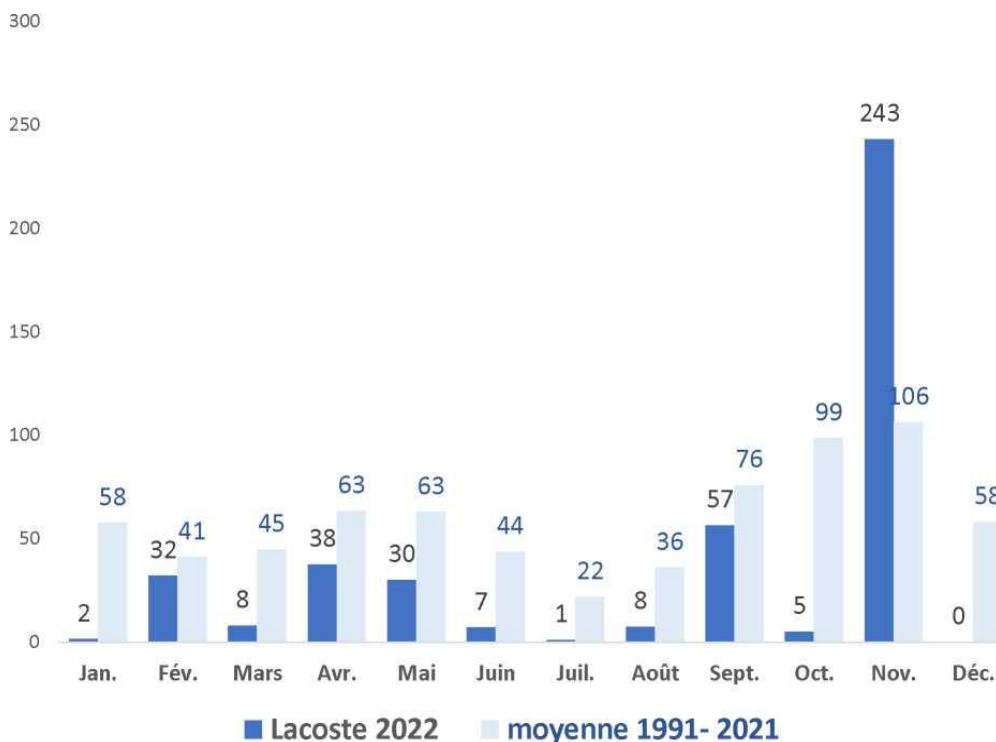
Ces tendances climatiques générales sont accompagnées d'une forte variabilité interannuelle, l'une des caractéristiques du climat méditerranéen. Les épisodes de pluies intenses susceptibles de provoquer

des crues soudaines (comme en novembre et décembre 2019) sont également en augmentation.

Avec le changement climatique, ces tendances vont se renforcer ces prochaines décennies. Les trajectoires climatiques futures dépendront de nos modes de vie, de nos modes de production et de consommation à l'avenir, et donc des quantités de gaz à effet de serre émises dans l'atmosphère.

Source : https://www.parcduluberon.fr/wp-content/uploads/2020/10/Cahier_Parc_Luberon_GREC_SUD_01092020.pdf

L'année 2022 a bien confirmé ces tendances, avec un record de sécheresse au printemps et à l'été, suivi d'un mois de novembre particulièrement arrosé !



Lacoste 2022: données pluviomètre (données de décembre non disponibles à la date de parution du bulletin municipal)

Moyenne 1991-2021 : <https://www.meteociel.fr/>

La moyenne annuelle de pluviométrie à Lacoste sur la période 1991-2021 est de 710 mm/an. Nous en sommes fin novembre à 429 mm pour 2022.

Conséquences d'un hiver très sec (déficit de -70%) et d'un printemps peu pluvieux qui n'ont pas permis la recharge des nappes nécessaire, cumulés à des fortes chaleurs précoces qui ont accentué le phénomène d'évapotranspiration, la sécheresse a donc été exceptionnelle cette année.

Le mois de juillet a été le mois le plus chaud depuis 1959 et il a été enregistré jusqu'à 30 jours de canicule consécutifs.

Notre bassin versant du Calavon est caractérisé géologiquement par la présence de karsts et de calcaires très fissurés. La majorité des pluies et écoulements de surface se perdent naturellement pour alimenter la nappe phréatique profonde.

Le Calavon est en assec plus de la moitié de l'année. Face à cette eau globalement rare en surface et inégalement répartie, de nombreux aménagements de transferts et de stockage d'eau ont été progressivement réalisés à partir de la Durance : des premiers canaux d'irrigation gravitaire, réalisés dès le XIIe siècle, aux aménagements plus récents sous pression mis en œuvre dans les années 1960 pour l'eau

potable, et dans les années 1990 par la société du canal de Provence.

Aujourd'hui la Durance fournit plus de 75% de nos besoins en eau à l'échelle du bassin versant du Calavon, et certainement plus de 95% à Lacoste. Notre eau potable provient d'un forage dans la Durance sur la commune de Cheval-Blanc. Or le bassin Durance-Verdon connaît lui aussi des phases de sécheresse (2007 et 2017 et 2022 en particulier).

Cette récurrence des épisodes sévères de sécheresse, et les tendances prévisibles, montrent que l'équilibre entre les ressources disponibles et les besoins en eau (alimentation en eau potable, énergie, irrigation agricole, besoins minimums pour les milieux naturels) est de plus en plus en tension, avec pour conséquence une nécessité d'économiser l'eau et de réguler nos usages.

En période de sécheresse, un arrêté préfectoral fixe les mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau.

Un dispositif de suivi et d'alerte est mis en place pour suivre la pluviométrie et l'état des eaux superficielles (mesure de débit des rivières). En fonction de la gravité de la situation, l'arrêté fixe différents niveaux et leurs obligations.

Le niveau « Vigilance » constitue la première étape en vue d'informer les usagers de la situation et d'engager, de façon progressive, les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau.

Il est suivi de mesures d'alerte où l'usage de l'eau est réglementé, notamment pour les usages non essentiels et les particuliers.

Cette année 2022, le niveau d'alerte a été déclenché le 18 mai 2022, puis l'alerte renforcée.

Le niveau de crise a été atteint le 8 août et s'est poursuivi jusqu'au mois de novembre. Début décembre, nous sommes toujours en alerte, car le déficit de pluviométrie est toujours présent.

Concrètement, le niveau de CRISE implique des mesures obligatoires pour les communes et les particuliers **quelle que soit l'origine de l'eau** : eau potable, société du canal de Provence, puits, forages, source (la seule exception concerne l'usage de l'eau de pluie récoltée dans des citernes).

Pour la municipalité :

- l'interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts, le stade
- l'interdiction de laver à l'eau, les voiries, terrasses et façades ;
- la fermeture des fontaines raccordées sur le réseau d'eau potable; (La fontaine du Lavoir de Lacoste ne peut être coupée)

Pour les particuliers:

- l'interdiction d'arroser les pelouses et jardin potager ;
- l'interdiction de remplir et de remettre à niveau les piscines ;
- l'interdiction de laver les véhicules chez les particuliers et dans les stations de lavage professionnelles sauf impératif sanitaire.

Les économies d'eau : tous responsables !

Les mesures de crise sont exceptionnelles, mais risquent de se répéter de plus en plus fréquemment. Pour y remédier, chacun peut à son échelle réduire sa consommation en eau.

La consommation moyenne en eau potable à Lacoste est de 176 m3 par habitation.

Cela est beaucoup plus que la moyenne des usagers desservis par notre syndicat d'eau potable, qui s'élève à 115 m3...

La forte consommation à Lacoste est liée à la présence de nombreuses piscines et jardins irrigués, y compris dans les résidences secondaires qui représentent la moitié des habitations. Nul doute que nous pouvons collectivement réduire ces consommations en prêtant attention à la rareté de notre ressource, rare et précieuse !

Il est possible de réduire de plus de 50% sa consommation :

- dans la maison en adaptant les appareils électroménagers, douches, toilettes, robinets etc.
 - en faisant la chasse aux fuites,
 - en utilisant des végétaux méditerranéens au jardin.
 - en mettant en place des systèmes d'arrosage économes, à réserver au potager et aux jeunes plantations
 - en récupérant l'eau de pluie.
 - pour les piscines : préparer l'hivernage pour éviter d'avoir à remplir entièrement votre piscine au printemps (Il n'est généralement pas nécessaire de la vidanger complètement). Le remplissage doit être réalisé en sortie d'hiver/début de printemps, période où la ressource en eau est plus disponible.
- Pour les apports d'eau, il est possible d'utiliser une ressource non potable (canal de Provence, source, puits, eau de pluie...). Utiliser une bâche permet de limiter les pertes d'eau par évaporation.

De nombreux conseils sont disponibles sur internet, vous pouvez par exemple consulter le site du parc naturel régional du Luberon :

<https://www.parcduluberon.fr/un-quotidien-a-preserver/milieux-naturels-et-biodiversite/eaux-et-rivieres/economisons-leau/>



Les travaux Place des Tilleuls

Une aire de jeux, un abri bus, de nouveaux wc publics, une future borne de recharge électrique pour les véhicules et un nouveau plan du village sortent de terre Place des Tilleuls.



Gradins de l'aire de jeux



Les premiers jeux sont mis en place

La construction de l'aire de jeux pour enfants présentée dans le bulletin municipal Hiver 2021 et celui de l'Été 2022 se poursuit avec son lot d'imprévus et de surprises mais est en passe d'être achevée.

A l'heure de la réalisation de ce bulletin hiver 2022 le chantier n'est pas terminé. Reste encore de la pose de ferronnerie, de béton désactivé, de clapissette, un toboggan à installer, de multiples finitions, la plantation des arbres, l'électricité, la pose des panneaux

d'informations, la réfection de chemin et le traçage des places de stationnement, etc.

Cette réalisation a été retardée aussi par le contexte actuel de manque de certaines fournitures ou des retards de livraisons et de prestations. Nous avons également subi des interactions entre les différentes mises en œuvres (déplacement de l'emplacement du silo, rénovation du linéaire d'assainissement, diverses modifications d'implantations).

Nous vous proposons une série de photographies légendées et nous ferons une synthèse totale du chantier avec l'inauguration dans le prochain bulletin Été 2023.



Abri bus côté aire de jeux



Abri bus côté route



Abri bus côté route et futur emplacement de la borne de recharge encadré en bleu

Pose d'une chaudière à granulés à l'école

Le conseil municipal a décidé de remplacer la chaudière fioul de l'école qui date des années 1990, afin de moderniser cet équipement et de contribuer à la lutte contre le changement climatique par une chaudière à granulés de bois.

D'une puissance équivalente, elle garantira à long terme le confort des élèves et des enseignantes. Comme indiqué dans notre précédent bulletin, c'est l'entreprise Alternat'style sise à Pied Rousset qui a effectué les travaux d'installation pour un montant de 47 910,00 € TTC silo compris.

L'extraction et le déblaiement de la cuve fioul ont été effectués par l'entreprise de terrassement « Dédé bob » de M. André CHASTEL secondé par M. Pascal BALLANDRAS pour un montant de 2 650,00€.

L'enfouissement du silo à pellets a fait l'objet de réflexions et nous a obligé à coupler cette opération avec le chantier voisin en cours de l'aire de jeux pour enfants.

En effet, pour recevoir et enfouir ce silo de 8m3 et de 6 tonnes de capacité au-dessus du mur de l'aire de jeux, il a fallu créer des fondations avec un mur en béton banché afin de sécuriser les lieux de façon définitive.

Ces travaux spécifiques s'élèvent à 16 689,90€ TTC.

La pose du silo a été réalisée par l'entreprise TP BRIES pour un montant de 9 457,80€ TTC.

Le mur en béton banché sera laissé tel quel et une réflexion est engagée pour qu'il reçoive éventuellement une fresque et/ou un jeu d'escalade pour débutants.

Cet investissement conséquent est financé à hauteur de 36 650,00€ au travers de subventions de l'Etat, du Département et de l'Adème via le Syndicat d'Energie Vauclusien.

Ce projet de chaufferie bois à l'école a été réalisé grâce au soutien technique du Parc Naturel Régional du Luberon.



Extraction de la cuve fioul



Mur en béton banché



Pose du silo

Réfection du chemin des Restanques



Afin de respecter notre engagement lors de la vente du « Cabanon Follinus », nous avons procédé au revêtement façon béton armé et fibres de la portion en forte pente du chemin d'accès de 50 mètres vers l'habitation et le « verger villageois ». Il a été réalisé



avec une inclinaison et une grille en son milieu destinées à diriger et capter l'eau vers le fossé réalisé au bord et l'exutoire en bas de pente gauche. Cet ouvrage a été réalisé par l'entreprise RIGOUARD et fils pour un montant de 15 500,00 € HT.

Les travaux rue Sous Barri



Des élus avaient constaté que les pierres massives bordant la RD 106, rue sous barri, se détachaient de l'emprise de la route et menaçaient de s'effondrer en contrebas, avec les risques de sécurité que cela pouvait entraîner.

Le service des routes du Conseil Départemental a été contacté au mois de mai pour signaler ces défauts.



Les travaux de réfection se sont déroulés du 24 au 28 octobre avec la mise en place d'une circulation alternée. Sur environ 50 mètres, les pierres ont été déposées et remises en place avec renfort béton à l'arrière.

Nos remerciements au Conseil Départemental pour la prise en charge rapide et totale de ces travaux.

Installation et modernisation des wc publics en cœur de village



Avec l'installation de la nouvelle cabine, la commune de Lacoste répond à la « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le principe étant : l'accessibilité de "tous à tout".

Les wc installés sont désormais accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Quant au fonctionnement, le dispositif est entièrement automatisé (lavage, séchage, désinfection).

Les travaux préparatoires à l'installation

Les agents techniques ont entièrement vidé le local qui servait d'annexe de la remise municipale.

La maçonnerie et les réseaux :

Devant la nécessité de raccorder les WC au réseau public d'assainissement, une tranchée de 30 mètres de long a été réalisée à partir du local, longeant l'arrière de l'église (coté jeu de boules) pour se connecter au regard « eaux usées » déjà existant au niveau des anciens wc. Une réfection de ce tampon a également eu lieu par la mise en place d'un tampon fonte Hydro afin d'éliminer les nuisances olfactives.

Pour les réseaux « électricité et eau », les tranchées ont été réalisées dans le petit jardin des logements communaux, avec la mise en place des différentes gaines jusqu'au bâtiment dédié à recevoir la nouvelle cabine de wc.

A l'intérieur du local :

Une dalle béton armé était nécessaire pour supporter la cabine pré-équipée.

En raison de la déclivité et du point de connexion « eaux usées », une pompe de relevage a été mise en

place. La station de relevage à flotteur a été installée et les différents raccordements ont été réalisés.

L'adduction en électricité a nécessité 35 mètres de câble avec mise à la terre et présence d'un disjoncteur. La ventilation contrôlée est opérationnelle.

En façade :

Les portes de la cabine devant parfaitement s'intégrer à l'encadrement d'ouverture, des pierres de taille ont été remplacées, certaines étant très dégradées. Un jointoyage minutieux a été réalisé.

Le linteau supérieur a été repeint par les services techniques municipaux.

Une fois installée, la cabine n'utilisant qu'un espace restreint de cette ancienne remise municipale, la surface restante a été conservée au titre d'entreposage. Une deuxième porte en façade s'est révélée nécessaire, le tout contribuant à une esthétique nettement améliorée.

Puis l'installation de la cabine...

L'installation s'est déroulée sans problème majeur, tous les travaux préparatoires ayant contribué à cette réussite.

Après une phase de test des réseaux et fonctionnement de l'ensemble, Jean Pitot a bénéficié d'une formation pour programmer les cycles de lavage et reconditionnement des consommables.

La cabine est dotée d'un moyen d'ouverture de secours depuis l'extérieur ainsi qu'un éclairage de secours.

Un panneau d'information à l'intérieur de la cabine guide l'utilisateur.

Il est important d'appuyer sur le bouton lumineux cerclé de vert dès l'entrée dans les lieux ; cela déclenche la fermeture de la cabine et le lavage après passage. Merci de respecter ces consignes.

Les sanitaires autonomes sont plus écologiques, le débit de la chasse d'eau étant automatisé et contrôlé de même que les cycles de lavage de sol.

L'accès à ces toilettes est gratuit.

Les entreprises sur le chantier

La société **SAGELEC** pour la fourniture et la mise en place de la cabine complète et la porte supplémentaire (coté réserve technique) : **30 290,00 € H.T.**

L'entreprise **RIGOUARD et Fils** pour la maçonnerie et l'installation des différents réseaux (eau, électricité, assainissement) : **11 659,00 € HT.**

L'entreprise **OUVIER Sébastien** pour le second œuvre eau et électricité : **4520,00 € H.T.**

Tous nos remerciements aux entreprises qui ont œuvré sur ce chantier.

Face à ces dépenses, la commune de Lacoste a bénéficié de 38 000,00 € de subvention

La fête votive

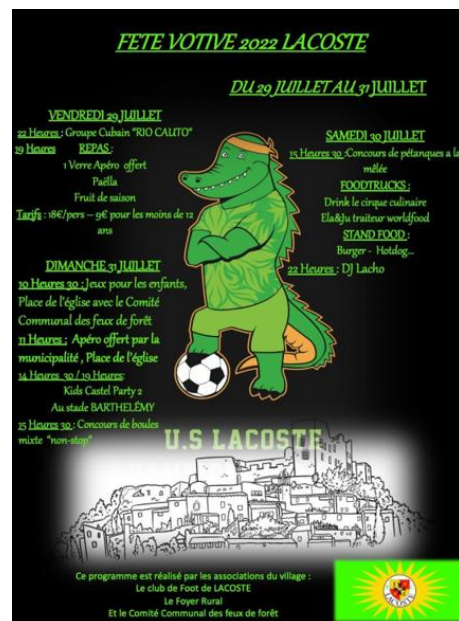
Après deux longues années de Covid, les Lacostois se sont enfin retrouvés le dernier week-end de juillet pour partager une table lors de la fête votive qui a rencontré un vif succès.

Paella et groupe Cubain pour le vendredi, concours de pétanque le samedi avec Food trucks et DJ Lacho le soir, ainsi que le concours de boules mixte le dimanche. Un grand merci à Aline SALVAUDON, deuxième adjointe pour avoir tenu les inscriptions.

Les traditionnels jeux pour enfants du dimanche matin se sont déroulés dans une bonne ambiance sous la surveillance du CCFF ; sans oublier les jeux d'eau au stade organisés pour les enfants par le club de foot de LACOSTE avec l'aide du Comité Communal des feux de forêt, qui ont connu une affluence record.

Une buvette tenue sans relâche les trois soirs par le club de foot.

Merci à tous les bénévoles, ce fut un plaisir de retrouver notre cœur de village en fête.



► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Purcote 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
World Trade Center Marseille Provence
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
07 88 25 74 22

paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE LACOSTE

27 place de la Mairie
84480 Lacoste
04 90 75 82 04
mairie@lacoste-84.com
<http://www.lacoste-84.com/>

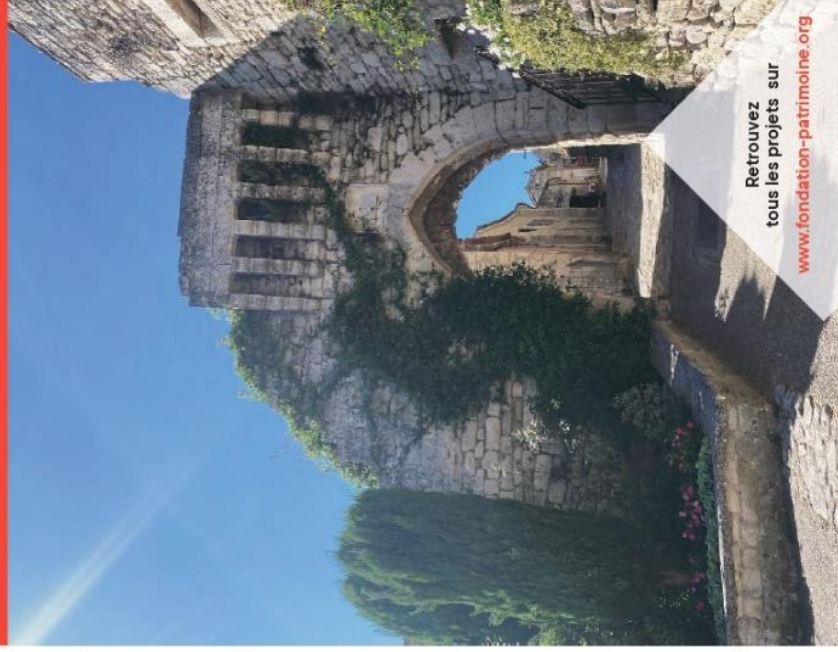
FONDATION ► **Je donne !**



du PATRIMOINE
Pour la
restauration des

Portes des Remparts
à Lacoste (84)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Lacoste - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org



Participez à la restauration des portes des remparts de Lacoste !

◆ LE PROJET

Les remparts et les portes définissent le centre médiéval du village de Lacoste situé au cœur du Luberon.

Le portail de la Garde daté du XIVème siècle est adossé à une tour, surmonté d'une portion du chemin de ronde.

Le portail des Chèvres daté quant à lui du XVIème siècle est appuyé à une tour ronde. Enfin, la porte Moderne, construite au cours du même siècle, donnant sur la rue Basse est une simple porte percée plus tardivement dans le rempart présentant un arc en anse de panier.

Les dégradations relevées sont inquiétantes. Des éléments sont envahis par la végétation et présentent des délabrements liés à l'usure du temps, les pierres sont descellées et menacent de tomber. L'objectif de la commune est de redonner de sa superbe à ces éléments remarquables et assurer une déambulation sécurisée du public.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Édifié sur un site très ancien et implanté au pied d'une corniche calcaire, Lacoste est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de Vaucluse depuis 1953. Le village fortifié par ses remparts, érigé à partir du XIème siècle, se

développe en contrebas du château ayant appartenu au sulfureux Marquis de Sade.

Lacoste connaît une qualité exceptionnelle de la pierre calcaire tendre et claire extraite de ses carrières et génère une activité économique propice au développement de la communauté.

◆ LA MOBILISATION

Le projet est d'impliquer nos écoliers et les habitants dans cette démarche de sauvegarde en proposant des journées de découverte.

Un parcours historique et patrimonial est en cours d'élaboration avec un support d'information pour sensibiliser les visiteurs à l'histoire de Lacoste. Le bulletin municipal édité deux fois par an ainsi que le site Internet contribuent largement à l'information sur le projet et les actions menées.

Montant des travaux	156 861 €HT
Objectif de collecte	60 000 €
Début des travaux	2023



Credit photos © Mairie de Lacoste



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Portes des Remparts

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds substantiels à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79968

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Portes des Remparts

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

Signaler un habitat indigne

Ce que dit la loi : « *Constituent un habitat indigne les locaux [...] dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.* »

Le **Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)** rassemble les acteurs publics luttant contre les situations d'habitats indignes.

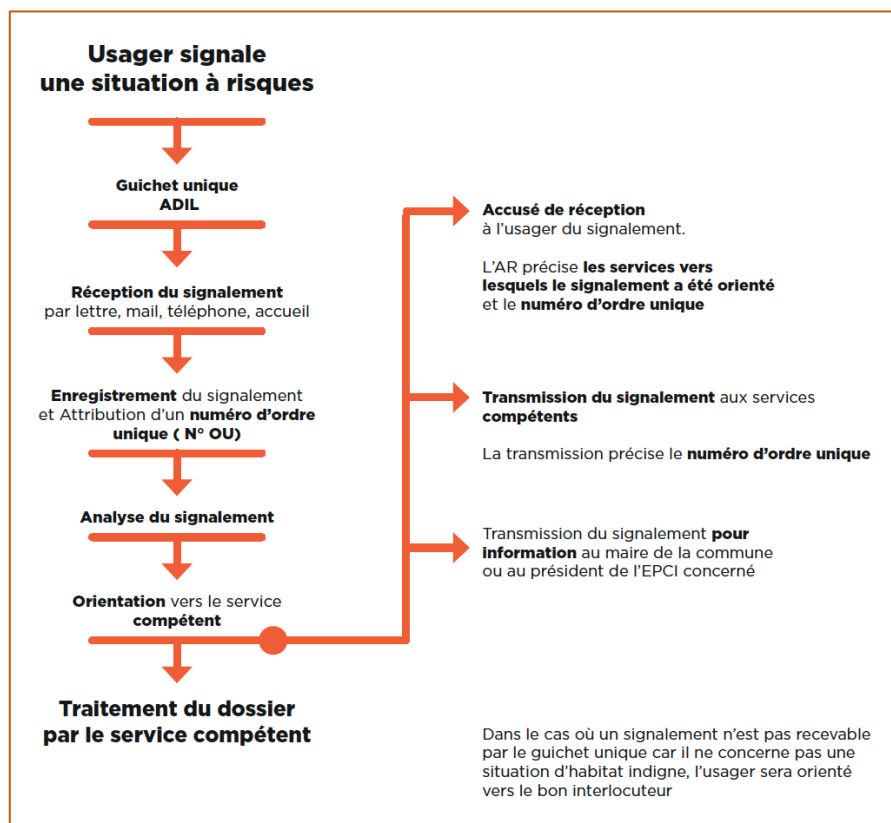
Le PDLHI met à disposition des vauclusiens un guichet unique. Signaler son cas au guichet unique c'est l'assurance d'être orienté vers le bon interlocuteur pour que votre cas soit traité dans les meilleurs délais.

Ce signalement est possible de 4 manières :

Par téléphone au 04 90 16 34 38

- Par email : contact@habitatindigne84.org
- Sur place à l'ADIL :
2 rue Saint-Etienne- Place Campana-
84 000 AVIGNON
- En ligne sur le site : www.habitatindigne84.org

Les situations qui peuvent être signalées sont listées sur le site.

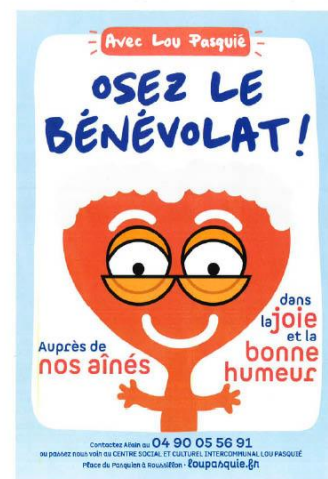


Osez le bénévolat

LOU PASQUIÉ
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL

Cette année a été riche pour le développement du bénévolat. Lors de nos participations dans les villages aux forums des associations, nous avons pu informer les habitants sur la possibilité d'intégrer le centre social en tant que bénévoles. Certains habitants ont ainsi franchi le pas et ont intégré la grande équipe de Lou Pasquié.

Les nouveaux bénévoles proposent leurs compétences en fonction de leur disponibilité. Le service senior, l'accueil secrétariat, l'action collective famille, les accueils périscolaires, le secteur jeunesse profitent de cet afflux de bénévoles. Les ateliers socio culturels se développent aussi grâce aux bénévoles et un atelier Yoga du rire débutera en janvier 2023. D'autres « surprises » sont en attente, affaire à suivre.



Le souhait de Lou Pasquié est de continuer d'offrir aux habitants du territoire, la possibilité d'agir, de s'investir auprès de différents publics.

Une artiste à l'école de Lacoste

La commune a souhaité habiller le mur du préau de l'école en commandant une fresque à une jeune artiste. Le choix s'est tourné vers Amélie Martinez alias AMSTED qui nous a fait l'honneur de créer une œuvre unique aux formes sinueuses, son motif de prédilection.

Cette artiste aixoise est une autodidacte issue de l'art urbain. Après une dizaine d'années d'expérience professionnelle en hôpital psychiatrique, AMSTED s'est orientée vers l'art thérapie.



La rentrée scolaire 2022-2023



De gauche à droite: Mathias HAUPTMANN, Maire- Mme Tiphaine MIRADA, Directrice- Corinne CABRERA, Cantinière- Nadège GUICHARD, Enseignante- Patricia LOUCHE, Première adjointe- Jessica SALEMBIER, ATSEM- Laurence MAZAUDIER, AESH.

La photo de classe



Ecole de Lacoste - 2022/2023

Les élèves en partant de gauche à droite, du haut vers le bas :

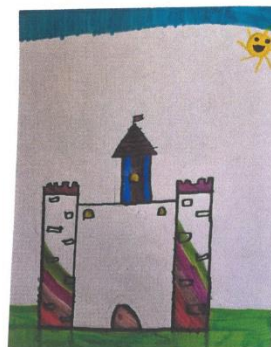
Raphaël, Casimir, Léanore, Lizzie, Charlotte, Louise, Charlotte, Romain, Estéban, Tao, Faiz, Carla, Léon, Evan, Liam, Salwa, Charlyne, Alyssa, Anthonin, Chléophée, Rafael, Tao, Athéna, Vénus, Jade, Antoine, Hugo, Marcel, Lisa, Liv, Sacha, Anaëlys

Le corps enseignant et l'équipe municipale:

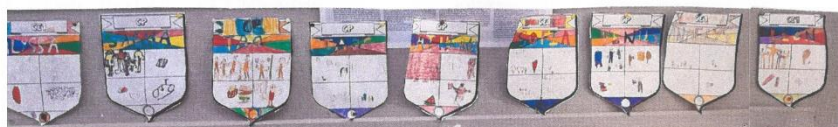
A gauche : Corinne, Jean. A droite : Tiphaine, Jessica, Valérie, Nadège

Le Moyen-âge

Cette année, nous travaillons sur le Moyen-âge! La classe du bas a travaillé sur les habits au Moyen-âge, nobles, armure.



La classe du haut a travaillé sur: les chevaliers, les châteaux à motte et les châteaux en général. Nous avons une sortie de prévue tous ensemble pour visiter un château-fort.



L'art

L'art c'est super!!!

On a fait des enluminures, un calendrier des anniversaires version "Moyen-âge" des arts géométriques et du pixel-art, et on a travaillé sur les vitraux.

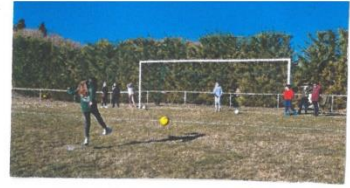


Dans l'autre classe, Ils ont fait du dessin pas à pas: ogre, châteaux forts et chevalier.

Et ils ont fait des dessins en formes géométriques comme chaque année, nous irons voir des expositions dans le village.



Le sport



En sport on a fait des jeux collectifs, puis on a fait du badminton et on a fait de la gymnastique, puis la classe de Médisge a fait de la course et des parcours. On va faire du yoga et de la course pour s'entraîner à la classe de neige. C'est grâce aux donateurs qu'on peut y aller, alors :



Halloween

Merci ! pour vos dons

RPE 109 p. 109 Association de développement
Cercle d'hiver de Lacoste
scad dominicaux particuliers
mairie

Le samedi 2 Octobre nous avons fait une fête d'Halloween au portail de la garde. Il y avait une vente de gâteaux, de la peinture sur tissu, un atelier maquillage et une chasse au bonbons dans le village. Nous avons fait du pixel art sur les sorcières et des chapeaux de sorcières on parle à repasser en route de la. En classe, avant ça nous avons appris le vocabulaire d'Halloween en anglais.



Tylan DIEU : Une graine de champion à Lacoste



Je m'appelle Tylan Dieu, j'ai 10 ans j'habite à Lacoste avec mon papa, ma maman et mon petit frère Nolan. Je suis à l'école de Lacoste. Je pratique le BMX Race et le VTT de descente à haut niveau.

Depuis combien de temps pratiquez-vous ce sport ?

Dès l'âge de 5 ans, j'ai voulu pratiquer le BMX Race.

Qu'est-ce qui vous a poussé à pratiquer ce sport ?

Dans ma petite enfance je pratique la draisienne et je commence à faire des courses de draisienne dès l'âge de 3 ans.

C'était en 2016 à Aurons où j'ai terminé 3ème ce jour-là dans la catégorie 4-5 ans au Kids Rider Bike Challenge et j'ai commencé à me retrouver sur les podiums.

J'ai continué à gagner : vice-champion départemental, vice-champion régional, champion du trophée PACA et champion du trophée d'automne jusqu'à l'âge de 8 ans.

De là je me suis mis aux courses de VTT de descente et j'ai commencé aussi à gagner toutes les compétitions de ma catégorie. J'ai remporté 2 fois la « European Mass Start série kid » et 3ème enduro kid.

Pratiquez-vous d'autres sports ?

Mon passetemps favori mis à part le vélo c'est la moto et le quad.

Quel est votre sportif préféré ?

Mon idole est Loïc BRUNI car il est champion du monde de VTT.

Combien de temps consacrez-vous à votre passion par semaine ?

Je passe environ 5 heures d'entraînement par semaine.

Comment gérez-vous le stress ou la montée d'adrénaline les grands jours ?

Je gère mon stress sur les courses en me concentrant sur le départ.

Quels sont vos projets, vos perspectives sportives ?

Maintenant j'ai 10 ans je pratique toujours le BMX Race et le VTT de descente c'est ce que je préfère des deux. J'aimerais être champion du monde et olympique.

Quel est votre plus beau souvenir sportif de cette année ?

Le plus beau souvenir de cette année c'est d'avoir gagné la Maxi Kid Européenne.

Est-ce qu'il y a des personnes que vous voulez remercier ?

Je remercie mon papa qui m'a toujours soutenu et amené à travers toutes ces courses et aussi mon frère et ma maman qui sont mes premiers supporters pour m'encourager depuis mon jeune âge.

Le bmx est une très bonne école pour pratiquer le vélo. Je remercie aussi mon club de cavaillon bmx.

Vous pouvez suivre les performances de Tylan sur Instagram @dieutylan59d.



Tous nos vœux de réussite accompagnent Tylan, Bravo à lui !

A Lacoste, vous bénéficiez de services publics mutualisés autour des activités postales et financières, du livre et du tourisme gérés par la commune avec l'aide de La Poste et de l'intercommunalité Pays d'Apt Luberon. La Cure est ouverte toute l'année, 6 jours/7 et deux agents municipaux se relaient pour assurer un accueil de qualité. Quelques fermetures ponctuelles et justifiées par certaines obligations du service rendu à la population sont possibles. Nous les signalons par un affichage sur la porte et au guichet. Nous remercions chaleureusement tous les usagers qui apprécient ce lieu atypique et nous vous disons à très bientôt !

Covid-19 : Nous vous accueillons aux horaires habituels et toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur et des gestes barrières pour assurer la sécurité de tous, usagers et agents. Merci de bien vouloir rester vigilants aux consignes.

Les services de la Cure peuvent être fermés ponctuellement l'après-midi pour des réunions/formations ou missions des agents.

L'agence postale communale

Les missions à l'APC sont assurées avec **sérieux** et **rigueur** en préservant une activité postale tout au long de l'année au village. Ainsi 1 432 opérations (dont 143 services financiers de dépannage) ont été réalisées depuis début janvier 2022, 737 objets déposés et 304 objets retirés sur place. Nous vous rappelons que les bureaux de Poste les plus proches sont à Apt ou à Coustellet pour certaines opérations spécifiques et les dépôts de certains colis.

Pour toute demande ou conseil d'ordre postal, nous sommes aussi joignables par téléphone au 04.90.06.11.36 et par mail agencepostale@lacoste-84.com.

A l'accueil de l'agence postale, les heures limites de dépôt du courrier et des colis sont :

du lundi au vendredi à 11h - le samedi à 10h30

Toutes les boîtes aux lettres de La Poste sont relevées selon les heures notées sur chacune d'entre elles.

Tous les horaires de vos points de contact La Poste sont mis à jour sur le site officiel de La Poste : <https://localiser.laposte.fr/vaucluse/>

La Poste procédera à une évolution de sa gamme courrier et à des ajustements tarifaires à partir du 01^{er} janvier 2023.

Pour vos envois quotidiens : la **Lettre verte** distribuée en J+3 à 1,16€ avec l'option de suivi disponible pour 0,50€ de plus. La Poste poursuit son engagement pour un service plus respectueux de l'environnement en réservant le transport du courrier par avion en France uniquement aux envois en provenance et à destination de la Corse et de l'Outre-Mer.

Pour vos envois importants : la **Lettre Services Plus** distribuée en J+2 à 2,95€. Disponible avec le suivi inclus et la notification expéditeur/destinataire, l'envoi possible depuis sa boîte aux lettres et une compensation financière forfaitaire en cas de distribution dans un délai excessif.

Pour vos envois urgents : la **e-lettre rouge** distribuée en J+1 au prix de 1,49€. Vous rédigez votre courrier en ligne depuis votre ordinateur ou votre smartphone, puis il est imprimé par La Poste et distribué par le facteur. Une option de suivi de distribution est disponible pour 0,50€ de plus. Disponible 24h/24 et 7j/7 sur laposte.fr

Pour vos envois en recommandé : pour des envois réglementaires nécessitant une preuve juridique, la **Lettre recommandée** sera distribuée en J+3 avec la preuve de dépôt et de distribution, l'accusé de réception en option.

Dès le 1er janvier 2023, seuls les timbres de la Lettre verte (timbre de couleur verte) et la Lettre Services Plus (timbre de couleur turquoise) seront disponibles à la vente pour vos envois en France.

Pour vos envois à l'étranger (Europe et reste du Monde) : la lettre internationale distribuée selon les délais internationaux + 1 jour à 1,80€.

Tous les timbres achetés avant le 31 décembre 2022 pourront être utilisés et seront acheminés selon les nouvelles modalités dans un délai indicatif de 3 jours.

Les timbres Lettre prioritaire achetés avant le 1er janvier 2023 resteront utilisables à partir du 1er janvier 2023 avec le nouveau standard de distribution en J+3.

Le tarif ECOPLI (timbre gris) ne sera plus disponible à la vente à partir du 1er janvier 2023. Ils seront eux-aussi toujours utilisation après le 1er janvier 2023.

La bibliothèque municipale

Actuellement, nous comptons près de 86 lecteurs (dont 19 nouveaux lecteurs) ayant emprunté au moins un livre en 2022 (35 enfants hors temps scolaire, les deux classes de l'école et 51 adultes), pour 1 604 prêts de documents effectués depuis le début de l'année parmi les 2 620 documents disponibles à Lacoste (dont 677 documents prêtés et renouvelés deux fois dans l'année par le SLL) et **119 526 documents sur le réseau des médiathèques.**

La bibliothèque a le plaisir de vous accueillir toute l'année. Nous sommes aussi à votre écoute par téléphone au 04.90.06.11.36 ou par mail bibliotheque@lacoste-84.com.

Catalogue en ligne : <http://ccp-apt-pom.c3rb.org>

L'inscription pour le prêt est de 8€ pour un an
- gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants
et les personnes bénéficiaires des minima sociaux -
jusqu'à 20 documents pour 3 semaines maximum

sur le réseau des 10 médiathèques du Calavon
à Apt, Bonnieux, Gault, Lacoste, Jocas, Murs, Roussillon,
Saignon, Saint Martin de Castillon et Saint Saturnin les Apt.

Et à partir de février 2023, c'est la médiathèque de Gargas
qui rejoint notre réseau.

Et l'accès libre depuis votre domicile à « Vivre connectés », offre gratuite et légale de ressources numériques (cinéma, autoformation-savoirs, presse, espace jeunesse). Vous pouvez ainsi depuis votre domicile regarder un film classique ou récent, lire, feuilleter la presse magazine, ou vous formez dans de nombreux domaines. Découvrez le service pendant 10 jours et inscrivez-vous à la bibliothèque pour poursuivre l'expérience.

Accédez au prêt de livres numériques sur tous les écrans de votre liseuse, votre tablette ou votre ordinateur.



Venez découvrir les nouveaux achats

Au cours de cette année, 63 nouveaux ouvrages ont été acquis dont 21 en section adulte et 42 en section jeunesse. En octobre, nous avons pu choisir parmi les dons de livres du Service Livre et Lecture et 63 documents ont rejoint les rayons de la bibliothèque de Lacoste (20 albums, 5 romans et 5 BD jeunesse, 9 documentaires, 5 polars et 19 romans adultes). Une quinzaine de documents donnés par nos usagers ont été équipés pour nos lecteurs et une trentaine de documents ont été sortis de notre catalogue.

En septembre, le bibliobus du Service Livre et Lecture du Département de Vaucluse a fait son retour à la bibliothèque. Et chaque mois, une navette vient échanger nos réservations faites au SLL.

Tous ces échanges et achats font partie de la vie de la bibliothèque ainsi que le choix, l'équipement, le catalogage et la mise en valeur des documents dans les rayons. Cela permet d'avoir un fond riche et varié, régulièrement renouvelé au fur et à mesure des années pour des lecteurs toujours plus satisfaits.

Vous pouvez aussi nous faire connaître vos souhaits de lectures.

Les accueils des classes à la bibliothèque

Nous accueillons les enfants de l'école à la bibliothèque durant l'année scolaire. Aussi, l'accueil à la Cure est fermé aux autres usagers durant le temps de l'animation avec les enfants deux lundis par mois, de 15h30 à 16h30.

Braderie de livres

L'été dernier, 173 livres ont été achetés et les dons récoltés (46,50€) ont permis de participer à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque. Nous avons accueilli 68 personnes. La prochaine braderie aura lieu cette année en mai 2023. Merci aux lecteurs qui font don de livres tout au long de l'année.

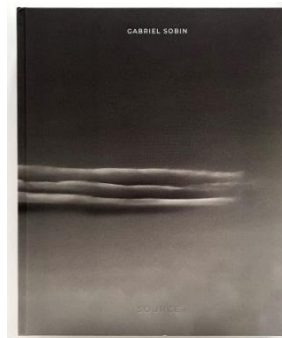
Exposition hommage à Barbara LINDFORS

La bibliothèque a eu le plaisir de préparer une exposition des œuvres de Barbro BLOMQUIST LINDFORS, peintre suédoise ayant vécu à Lacoste avec sa famille plus de 60 ans. C'est avec sa fille Cécile Lindfors que nous avons pu recréer son univers avec ses carnets de croquis, ses toiles, ses pinceaux, ses peintures et son chevalet à la bibliothèque dont elle était une fidèle lectrice. Du 24 septembre au 22 octobre 2022, c'est plus de 157 visiteurs qui ont été touchés de (re)voir le talent de Barbara et son incroyable plaisir à dessiner ou peindre tout ce qui l'entourait.



Rencontre avec Gabriel SOBIN

Le samedi 17 décembre 2022, la bibliothèque de Lacoste accueillera Gabriel Sobin pour la présentation de son nouveau livre "Source". Cet ouvrage rassemble les différentes créations et inspirations de ces dernières années. En premier lieu, une recherche et des créations qui gravitent autour des origines de l'art et particulièrement de la Vénus de Lespugue, dont la célébration du centenaire de sa découverte est en cours au Musée de l'Homme à Paris. Gabriel Sobin a le privilège de pouvoir participer à cet événement, en présentant trois sculptures/hommages à ce chef d'œuvre créé il y a plus de 25 000 ans. En parallèle, les études en cours avec les services archéologiques concernant le site de Font Pourquière à Lacoste, site unique datant de la fin du Gravettien, il y a 20 000 ans.



A venir au printemps : exposition des Haïkus de Karine Merveil illustrés par Maria Lee.

L'office de tourisme intercommunal

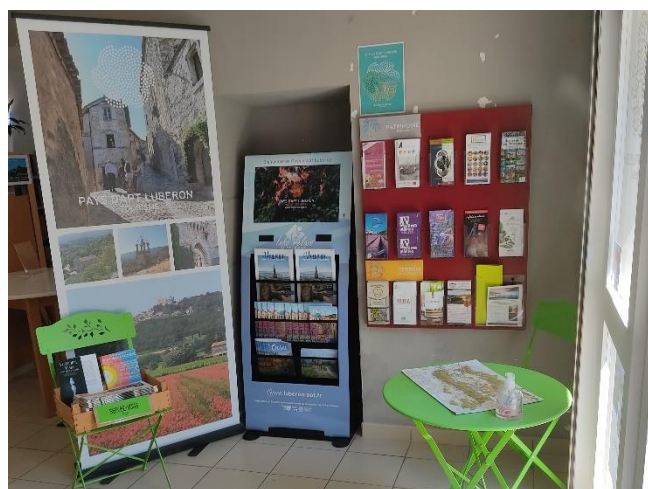
Bilan : nos agents des 7 bureaux de tourisme du territoire Pays d'Apt Luberon ont accueilli plus de 39 643 personnes et traité près de 24 833 demandes depuis janvier 2022.

Au bureau de Lacoste, nous avons renseigné 1 084 demandes touristiques (2 554 personnes). Beaucoup de promeneurs dans les rues du village et de visiteurs au Château ouvert l'été et aux expositions SCAD hommage à Isabel Toledo et à Azzedine Alaïa.



Nouveaux aménagements au bureau de Lacoste

Un totem, une oriflamme et un Roll-up avec des photographies du village ont trouvé leur place dans les locaux de la Cure.



La saison hivernale à l'office de tourisme

C'est un temps privilégié pour parfaire la connaissance de notre territoire et un temps d'échange avec tous nos partenaires. Dès à présent, les agents de l'office de tourisme intercommunal Pays d'Apt Luberon préparent également toutes les documentations utiles à la promotion des 25 communes qui composent notre intercommunalité. Aussi, nos bureaux peuvent être fermés à l'accueil à certains moments en raison de réunions de travail et/ou visites de partenaires, principalement le mardi après-midi de novembre à mars.

A noter : le bureau d'Apt est fermé au public le mercredi toute la journée jusqu'au printemps et le bureau de Roussillon ferme également le mercredi après-midi. Les bureaux de Bonnieux, Céreste et Saint Saturnin les Apt sont fermés jusqu'à la saison 2023. Des bornes tactiles accessibles 24h/24, 7 jours/7 sont installées à Apt, Bonnieux, Céreste et Saint Saturnin les Apt.

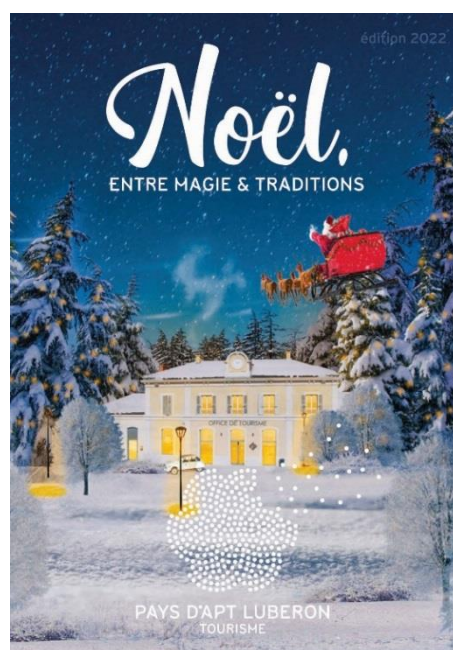
Parcours patrimoine à Lacoste

Bientôt en plus des nouveaux panneaux informatifs de la commune, un parcours patrimoine sera mis en place dans le cœur du village autour des points d'intérêts de Lacoste. Actuellement, la commune et le groupe patrimoine du Foyer Rural travaillent à l'élaboration de ces panneaux qui jalonnent les ruelles. Ce projet est partiellement financé par le service de l'Office de tourisme intercommunal de la CCPAL à l'échelle de toutes les communes du territoire.

Noël, entre magie et traditions

Marchés, concerts et crèches, toutes les manifestations de Noël réunies dans une seule et même brochure !

Belles fêtes de fin d'année !



Vous êtes un organisateur d'évènement ?

Si vous voulez que votre évènement apparaisse sur la version imprimable de l'agenda, merci de nous communiquer votre évènement avant le 20 de chaque mois en remplissant le formulaire sur le site internet www.luberon-apt.fr à la rubrique : Proposez votre évènement

Partenariat 2023

Chaque année, l'office de tourisme vous invite à devenir partenaire afin de travailler ensemble pour accroître votre visibilité et celle de la destination Pays d'Apt Luberon !

" Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! "

A votre disposition :

- Marine PICCA, relations Partenaires de l'OTI au 04.90.72.75.30
- Anne PIN et Pascale LONG, démarche de classement au 04.90.05.60.25
- Virginie GARDI, gestion de la taxe de séjour au 04.90.74.03.18
- Ludovic Laffitte, directeur de l'OTI Pays d'Apt Luberon

COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

Malgré la chaleur et la sécheresse, l'été a été calme, mais nous a obligé à une présence constante.

Nous sommes intervenus sur un feu de broussaille le jour de Pâques, merci à Pascal BALLANDRAS et Jean SALVA pour leur intervention.

Les deux véhicules du CCFF de Lacoste ont fait plus de 1 000km de patrouille entre juin et septembre.

Nous étions présents pour faire la sécurité au feu de la Saint Jean, merci à Bernard ROBERT et Jean SALVA.

C'est avec plaisir que nous avons organisé les jeux des enfants pour la fête votive du village, merci à l'équipe.

Nous avons assuré la sécurité de trois spectacles pour le Festival CARDIN. Chaque soir, 5 membres de l'équipe étaient présents.

Fin novembre, Bruno PITOT et moi-même étions présents au Trail nocturne de Bonnieux à la demande des organisateurs.

Bruno, troisième adjoint, a permis une bonne osmose entre nous et notre mairie. Il a été très efficace pour le déroulement harmonieux de la saison.

Pour terminer, l'Amicale du CCFF nous a conviés à un repas convivial dans un restaurant de Lacoste. Monsieur le Maire nous a fait l'honneur de le partager avec nous.

A tous, bon hiver, bonnes fêtes, prenez soin de vous.

Vous pouvez compter sur nous.
Amitiés à tous et toute mon affection à mon équipe.

Le responsable Olivier MAZEL.

Téléphones CCFF

M. MAZEL- Responsable: 0682640933

M. PITOT- Responsable Mairie : 0623436542

Lors du Festival CARDIN devant l'entrée des Carrières de Lacoste : Trois des membres du CCFF de la commune, Messieurs Alain FIE, Olivier MAZEL, Jean SALVA en présence de Madame Véronique ARNAUD DELOY Maire d'Apt, Jean-Baptiste BLANC Sénateur de Vaucluse et Bruno PITOT Troisième adjoint au Maire de Lacoste et membre du CCFF.



Una partida de balon memorabla

Vèrs 1960 lo postier dau vilatge que li disián Rollet (o un nom que li sembla s'ai pas tròp marrida memòria) aguèt idèa de crear un club de football a Lacòsta. A l'epòca la Pòsta èra a l'ostau que li disèm ara l'ostau Janneret, en sovenir dau pastor e de sa frema que li venguèron passar lei darrièris annadas de sa vida, es lo grand ostau plaçat entre lo cafè de França e la Communa.

Lo club, vos l'imaginatz ben, rotlava pas sus l'aur !

L'estade èra aquèu d'ara, a l'epòca sensa vestiaris ni sosta quenta que fugue. Lei jogaire se desabilhavan dins lei rores, sos una riba, dins la natura ! Lo terren èra pas clòt de rèsta. Fau creire qu'avant de li samenar d'èrba avián pas pron passat la plana e lo rotlèu per cachar lei motas e tot aplanir. Anava un pauc en penda d'un bot a l'autre. Fai qu'en primièra miegtemps podiatz anar a la montada e anar a la descenta a la segonda, o ben lo contrari.

Lei Costassencs en iatge de jogar dins una equipa lo dimenche fasián pas nèbla. Urosament que Bonius, Gòut e Menèrbas avián ges de club e se recrutava ansin de jogaires vèrs lei vesins.

Lacòsta aviá doas equipas : una per lei pichòts, en categoria cadets e una altra en categoria seniòrs, mai faliá rastelar larg per aguer totei lei dimenches onge jogaires, lo matin per lei cadets, l'après dinnar per leis grands.

Sensa èstre un jogaire d'exception intrèrre dins lei cadets qu'ère encara minime, e ère pas lo solet d'èstre surclassat. E tant lèu eriatz tròp vielhs per jogar en categoria cadets qu'eriatz surclassats en seniòrs. Ribon ribanha en mesclant lo matin lei minimes e lei cadets e l'après dinnar lei juniòrs, seniòrs e veterans se recampaviam pron per presentar totei lei dimenches una equipa de « vèrds », qu'èra ja la color de l'USL (Union Esportiva de Lacòsta).

Mai èra pas rars que fuguessiam pas v-onge e joguessiam amé un o dos jogaires de mens que l'adversari.

Me sovène d'un dimenche matin a Robion, lo terren èra tapat de brasinada. Fau creire qu'una marrida gripa o de raumàs avián fach de mau a Lacòsta e se capitèt que fugueriam just lo nombre requist per pas declarar « forfait ». Mai paurei de nautres, eriam mai de la mitat de minimes contra una equipa de balès qu'èran totei de cadets ben plus fòrts que nosautres. Quauqueis uns de Gòut e ieu qu'eriam au collège Benoit a l'Isle coneissiam pron quauquei uns dei Robionencs. Jogaviam ensems dau temps dei recreacions dins la cort dau collège. Prepauseriam un pache. Coma se vesia clar coma d'aiga de fònt que podiam que perdre, prepauseriam aquò : signaviem, se volián, la fuelha de match avant de jogar e li donaviam la victòria. En contrapartida nos prestavan de jogaires per faire una partida amicala. Nos riguèron au nas ! Volián nos escrachar !

Jogueriam a set o uech contra v-onge ! Nos ganhèron, ben segur, mai pas tant que se lo cresián, e pas tant que li donaviam d'intrada sus lo papier, l'aguèsson vougut ! Aviam encaissat que tres buts, e n'èran pas fièrs

Nos volián manjar ! Se defenderiam coma de diables !

E, volètz que vos digue, se vos ne'n parle tant d'annadas après, es que ne garde un bòn sovenir : lei pichons Pocets s'èran ben defenduts ! **Gui Matieu**

Une partie de ballon mémorable

Vers 1960 le postier du village qui s'appelait Rollet (ou un nom qui lui ressemble si je n'ai pas trop mauvaise mémoire) eut idée de créer un club de football à Lacoste. A l'époque la Poste était à la maison Janneret, comme nous l'appelons à présent en mémoire du pasteur et de son épouse qui vinrent y passer les derniers jours de leur vie, c'est la grande maison placée entre le Café de France et la Mairie.

Le club ne roulait pas sur l'or, vous vous l'imaginez bien.

Le stade était celui d'aujourd'hui, à l'époque sans vestiaires ni abri quelconque. Les joueurs se déshabillaient dans les chênes, sous un talus, dans la nature ! Le terrain n'était pas bien plat. C'est à croire qu'avant d'y semer de l'herbe on n'avait pas bien passé la herse et le rouleau pour écraser les mottes et tout aplanir. Il allait un peu en pente, d'un bout à l'autre. Ceci avait pour conséquence qu'en première mi-temps vous pouviez aller à la montée et aller à la descente en seconde, ou bien le contraire.

Les Lacostoïses en âge de jouer dans une équipe le dimanche n'étaient pas légion. Heureusement que Bonnioux, Goult et Ménerbes n'avaient pas d'équipe et il se recrutait des joueurs chez les voisins.

Lacoste avait deux équipes : une pour les petits, en catégorie cadets et une autre pour les grands en catégorie seniors, mais il fallait ratisser large pour avoir tous les dimanches onze joueurs, le matin pour les cadets, l'après-midi pour les seniors.

Sans être un joueur d'exception j'entrai dans les cadets alors que j'étais encore minime, et je n'étais pas le seul à être surclassé. Et sitôt que vous étiez trop âgé pour jouer en catégorie cadets vous étiez surclassé en catégorie seniors. Bon an mal an en mêlant le matin les minimes et les cadets et l'après-midi les juniors, seniors et vétérans nous nous retrouvions assez pour présenter tous les dimanches une équipe de « verts », car c'était déjà la couleur de l'Union Sportive Lacostoise.

Mais il n'était pas rare que nous ne fussions pas onze et que nous jouions avec deux ou trois équipiers de moins que l'adversaire.

Je me souviens d'un dimanche matin à Robion, le terrain était recouvert de gelée blanche. Il faut croire qu'une mauvaise grippe ou de sacrés rhumes avaient fait du mal à Lacoste et il advint que nous fûmes juste le nombre requis pour ne pas déclarer forfait. Mais, pauvres de nous, nous étions plus de la moitié de minimes contre une équipe de costauds qui étaient tous cadets et bien plus forts que nous.

Quelques-uns de Goult et moi qui étions au collège Benoit à l'Isle-sur-Sorgue connaissions quelques-uns des Robionais. Nous jouions ensemble pendant les récréations dans la cour du collège. Nous proposâmes un pacte. Comme il était clair comme de l'eau de source que nous ne pouvions que perdre, nous leur proposâmes ceci : nous signions, s'ils le voulaient bien, la feuille de match avant de jouer et nous leur donnions la victoire. En contrepartie ils nous prêtaient des joueurs pour faire un match amical. Ils nous rirent au nez ! Ils voulaient nous écraser ! Nous jouâmes à sept ou huit contre onze !

Ils nous gagnèrent, bien sûr, mais moins qu'ils le croyaient avec un score inférieur à celui que nous leur avions proposé de porter sur la feuille de match, s'ils l'avaient voulu ! Nous n'avions encaissé que trois buts, et ils n'en étaient pas fiers ! Ils voulaient nous dévorer ! Nous nous défendîmes comme des diables !

*Et, voulez-vous que je vous dise, si je vous en parle tant d'années après, c'est parce que j'en garde un bon souvenir : les petits Pocets s'étaient bien défendus ! **Guy Mathieu***

LA GARANCE EN NOMADES A LACOSTE

Théâtre documentaire

Conception, interprétation Philippe Durand

LARZAC !

Solo poétique et documentaire sur les luttes collectives pour la terre



© Philippe Durand, Mas Razal

Philippe Durand aime mettre en lumière et défendre les luttes collectives, et surtout celles qui fonctionnent. Dans ce seul en scène engagé, il revient sur l'histoire de la Société des Terres du Larzac : un véritable laboratoire unique en Europe, de gestion de la (non) propriété de la terre agricole. Voyez un peu : pas de propriétaire foncier, des paysans qui ont la main sur leur production, qui peuvent défendre l'agriculture à taille humaine et gèrent eux-mêmes leurs terres, collectivement !

L'artiste est allé à la rencontre d'une quarantaine de personnes qui ont donné vie à cette expérience sans précédent. Le verbe est haut et coloré, l'esprit est vif et joyeux, le sourire se lit dans les yeux, la poésie bat sous la langue, la pensée est fulgurante de bon sens... Et ces paroles ont toutes leur place sur un plateau de théâtre, car, pour l'artiste Philippe Durand, « il est important pour notre culture politique de regarder ce que des hommes et des femmes ont été capables de faire, ensemble. »

Vendredi 27 janvier 2023 20h30 à LACOSTE

Salle Jeannot Madon

Durée 1h20 – à partir de 15 ans- tarif 10 € et 5 €

Renseignements et billetterie : La Garance, scène nationale de Cavaillon / 04 90 78 64 64 – www.lagarance.com

LA GARANCE EN NOMADES A LACOSTE



C'était un soir de tempête dans la tête à Boris.

Et c'était un improbable blizzard pour nous tenir enfermés - les 90 spectateurs - dans la yourte du Trappeur à la longue barbe.

Le merveilleux et la magie du cirque étaient au rendez-vous entre solitude et lourds

silences, délires fantasmagoriques à fort débit, récital disco « A la queueuleu » au son de l'accordéon, funambule perché sur ses skis, pelle, poutre ou échelle et pour finalement se faire voler la vedette au moment de l'apéro-saucisses knacki.

C'est Olivier Debelhoir, de sa « compagnie d'un ours », qui nous donne à rires, à s'émouvoir, à ressentir émotions et compassion ainsi le pouvoir de l'artiste et du poète.

C'était « **Un soir chez Boris** », le dimanche 13 novembre, au stade Barthélémy avec, pour très très très longtemps encore, La Garance en Nomades à Lacoste.



25^e Printemps des Poètes du 11 au 27 Mars 2023

La commission Culture souhaite organiser pendant le Printemps des Poètes, un événement festif et convivial à Lacoste ayant pour thème Les Frontières.

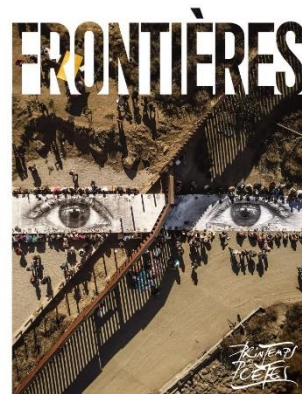
Lacoste devrait avoir le privilège d'accueillir, pour des lectures, Grégory Montel, acteur français.

***Les hommes sont les mêmes partout :
Les frontières ne figurent que dans nos
Âmes. Mais ne dis jamais à personne que
La seule vraie patrie de l'homme, c'est
L'homme ! On te prendrait pour un poète.
Ce qui est pire que tout.***

SAN-ANTONIO

***Réflexions sur les gens de chez nous et d'ailleurs
Fleuve noir / 1999***

Nous vous tiendrons informés du déroulé et du contenu de cet événement prochainement.



25^e PRINTEMPS DES POÈTES 11-27 MARS 2023

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2022

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Monique PAQUIN, Jean SALVA

Absents excusés : Serge LOZE a donné procuration à Mathias HAUPTMANN, Alexandra MORETTI, Amaury JAUBERT, Richard GAUTHIER

Ouverture de la séance à 20h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 9 Juin 2022

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

D-2022-05 : Convention de partenariat avec les communes de Ménerbes et Bonnieux

4°) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité -Délibération n°-2022-32

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que compte tenu de la nécessité de recruter un agent pour renforcer l'équipe technique durant la saison estivale, il propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 I de la loi n° 84-53 précitée du 18 juillet au 31 août 2022.

Vote à l'unanimité

5°) Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022 -Délibération n°2022-33

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 9 Juin 2022 relative à la répartition du CDST 2020-2022. A la demande du Département il est nécessaire de procéder à des rectifications car les travaux sur les bâtiments publics et la voirie ne doivent pas être subventionnés à plus de 70% du montant ht. La ventilation suivante est proposée :

Chaudière école : 8 000,00€

Toilettes publiques : 33 600,00€

Rénovation des remparts 32 280,00€ dont 9 570,00€ part développement durable

Aménagement et mise en sécurité de la RD 106 : 12 250,00€

Vote à l'unanimité

6°) Publicité des actes administratifs -Délibération n°-2022-34

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 9 juin 2022 relative à la publication des actes administratifs pris par les communes. Vu les contraintes qu'engendre l'insertion immédiate sur le site internet, Monsieur le Maire propose que les modalités de publicité des délibérations, arrêtés et décisions se fassent par affichage en mairie. Il informe que les délibérations seront tout de même insérées sur le site internet.

Vote à l'unanimité

7°) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023-Délibération n°-2022-35

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget à compter du 1er janvier 2023.

Vote à l'unanimité

8°) Instauration d'une garderie municipale payante - Délibération n°-2022-36

M. le Maire rappelle à l'assemblée les contraintes réglementaires qui incombent à la commune pour la garderie de soir. Au vu de ces contraintes, il est proposé de laisser la garderie du matin gratuite mais d'instaurer une garderie payante de 16h30 à 18h00 au tarif de 1€ par enfant et par jour.

Vote à l'unanimité

9°) Attribution d'une subvention à une association - Délibération n°-2022-37

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que la fête votive aura lieu les 29, 30 et 31 juillet 2022. Le Racing Club Lacoste, partenaire de cette organisation, sollicite une subvention d'un montant de 2 850,00€.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour attribuer cette subvention au Racing Club de Lacoste, sachant que les crédits sont inscrits au compte 6574, dans divers.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA.

Absents excusés : Amaury JAUBERT, Richard GAUTHIER

Ouverture de la séance à 20h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 11 Juillet 2022

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2022-06 : Constitution d'une régie de recettes.

DEC-2022-07 : Renonciation au droit de préemption du bien cadastré AD 152, Route de Bonnieux.

DEC-2022-08 : Renonciation au droit de préemption du bien cadastré AK 324, Chemin de La Font.

4°) Travaux d'aménagement de l'aire de jeux et des abords de l'Ecole- Avenants -Délibération n°-2022-38 et 39

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que compte tenu du retard de livraison du silo à granulés qui doit être installé sur l'emprise de l'aire de jeux, le délai des travaux doit être modifié et prolongé jusqu'au 14 Décembre 2022.

Vote à l'unanimité

Le Maire rappelle la fermeture du Centre des Finances Publiques d'Apt et le rattachement de la commune au Service de Gestion Comptable de Pertuis. Pour tout marché public en cours au 1^{er} Septembre 2022, la personne publique contractante doit en principe informer, par avenant les titulaires et sous-traitants du changement de comptable assignataire.

Vote à l'unanimité

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des contraintes techniques rencontrées sur le chantier, des modifications de prestations sont nécessaires dans les lots 1, 2 et 3.

Lot 1- VRD – Ets BRIES TP:

Montant initial : 78 923,40€ ht

Montant rectifié : 79 609,37€ ht

Lot 2- Gros Œuvre – Ets Rigouard :

Montant initial : 90 997,50€ ht

Montant rectifié : 108 046,75€ ht

Lot 3- Serrurerie – Est SAS Métallerie Perrut :

Montant initial : 28 794,50 € ht

Montant rectifié : 27 707,25€ ht

Vote à l'unanimité

5°) Révision du taux de la taxe d'aménagement- Délibération n°2022-40

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 24 Septembre 2015 instituant le taux de la taxe d'aménagement à 4%. Le code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire. Le Maire propose d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

M. le Maire informe que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 impose dorénavant aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité. La Communauté de Communes va étudier cette nouvelle disposition et tiendra les communes informées.

Vote à l'unanimité

6°) Ouverture de ligne de trésorerie interactive- Délibération n°-2022-41

M. le Maire informe l'Assemblée qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, il est possible de contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive ».

La ligne de trésorerie interactive est une ouverture de crédit qui permet via internet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

M. le Maire donne lecture des conditions proposées.

Vote à l'unanimité

7°) Achat d'un terrain – Réalisation d'un emprunt - Délibération n°-2022-42

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la proposition d'achat de la mairie à la SNC La Costa concernant l'acquisition du terrain cadastré AD 24 et 25 au prix de 200 000€ (deux cents mille) en date du 5 Août 2022. La SNC La Costa ayant accepté cette offre en date du 30 Août 2022, M. le Maire propose de contacter les établissements bancaires afin de

recourir à un emprunt à hauteur de 220 000 euros frais de notaire inclus pour financer cet investissement

Vote à l'unanimité

8°) Décisions modificatives - Délibération n°-2022-43

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante des décisions modificatives à prendre.

1- Le programme relatif au wc public, Chemin de Saint Véran, a été budgétisé à hauteur de 55 000€ dans le budget primitif 2022 alors qu'ils s'élèvent à 58 571,40€. Il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Prog 129- Travaux de voirie / compte 21532-

Réseau d'assainissement - 3 000,00€

Prog 130- Achat terrain / compte 2111 -

Terrain - 1 000,00€

Prog 125- WC public / compte / 21317 -

Travaux + 4 000,00€

2- Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 partent en classe de neige en janvier 2023. M. le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ par enfant pour cette sortie scolaire soit 2 300,00€ pour les 23 élèves, sur le compte de la coopérative scolaire.

D'autre part Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école sollicite une aide de 500€ pour financer l'AELOC, Association Départementale de Provençal. Monsieur le Maire propose de verser ces 500€ à la coopérative scolaire mais en retirant 250€ du compte 6067 - Fournitures scolaires pour les virer au compte 6574- Subvention de fonctionnement. Les 250€ restant seront déduits du compte 6067 - charges exceptionnelles

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

C/6067- Fournitures scolaires - 250,00€

C/678- Autres charges exceptionnelles - 1 400,00€

C/6574- Subvention de fonctionnement + 1 650,00€

3- Une décision modificative doit être prise afin de régulariser une anomalie liée à la comptabilisation à tort d'une subvention au compte 1332 en 2021. M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépense d'investissement

c/1332 : Amendes de police + 8 501,50 €

Recette d'investissement

c/1342 : Amendes de police + 8 501,50 €

Vote à l'unanimité

9 °) Environnement, Espace Naturel Sensible de la Forêt des cèdres du Petit Luberon, validation et mise en œuvre du plan de gestion 2022-2027.- Délibération n°-2022-44

M. le Maire rappelle que le Département a accompagné les communes de l'ENS de la forêt des cèdres pour élaborer le plan de gestion de la Forêt des Cèdres, espace naturel sensible. Il a été réalisé par l'ONF, en concertation avec les élus des communes et les partenaires locaux. Le plan de gestion de l'ENS de la Forêt des Cèdres pour la période 2022-2027 a été validé par le comité de suivi de l'ENS du 9 juin 2022. La programmation des actions à mettre en œuvre sera proposée annuellement par l'ONF et s'appuiera sur les fiches actions du document, avec un ajustement en fonction des besoins identifiés par le comité de suivi et le gestionnaire ONF.

Vote à l'unanimité

10°) Certification de la gestion durable de la forêt des Cèdres du petit Luberon - Délibération n°-2022-45

La certification forestière atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques. Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers). Ces règles comportent également toute une série d'exigence sur le renouvellement et la régénération naturelle de la forêt, sur le maintien de sa diversité, sur le respect de la flore, de la faune, des sols, de l'eau et des paysages, et sur les conditions de travail des intervenants en forêt.

La commune adhère au Programme de reconnaissance des certifications forestières depuis 2012. Cette adhésion doit être renouveler tous les 5 ans.

Vote à l'unanimité

11°) Autorisation de récolte de graines forestières- Délibération n°-2022-46

La commune a reçu 3 demandes d'autorisation de récolte de graines forestières issues du cèdre de l'Atlas. La valeur de la récolte est facturée par l'ONF pour le compte de la commune à l'entreprise récoltante conformément au barème de redevance fixé. Le montant de la redevance fixé par l'ONF s'élève à 9,78€ par hectolitre pour une récolte sur pied et 31,44€ sur coupe.

Sachant que la commune peut décider de modifier le montant de cette redevance M. le Maire propose de fixer le prix à 12€

par hectolitre pour une récolte sur pied et 32€ sur coupe.
Vote à l'unanimité

12 °) Modification d'un chemin rural- procédure d'échange de terrains - - Délibération n°-2022-47

Les propriétaires des parcelles AL341, 351, 343 et 352p1, riverains du chemin rural qui part du Chemin de la Fontaine du Buis ont demandé la possibilité d'échanger ce chemin qui traverse leur propriété par une partie de leur terrain cadastré AL 352. Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi du 21 février 2022 autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural et vu la situation de ce chemin rural concerné, figurant en section AL du plan cadastral, il est demandé de se prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural. **Vote à l'unanimité**

13 °) Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

La partie du chemin rural mitoyenne aux parcelles AD 157, 158 et 168 n'est plus affecté à l'usage du public. Il n'y a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2022

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Amaury JAUBERT, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA.

Absents excusés : Richard GAUTHIER

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance :

Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 26 Septembre 2022

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2022-09-Renonciation au droit de préemption du bien cadastré AD n°198, Rue Sous Barri

DEC-2022-10 : Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n°285, n°286, Le Village

DEC-2022-11 Renonciation au droit de préemption du bien cadastré AD n° 54, Le Village

DEC-2022-12-Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n°99, n°199, n°204, n°267, n°268 et A D n° 202/203 / lots 1, 2, 3, 4 et 6- Le Village

DEC-2022-13-Renonciation au droit de préemption du bien cadastré AD n° 70 / lot 2 - Le Village

DEC-2022-14-Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n° 58 / lot 1 et 2, n°57 /lot 2, 5 et 7 - Le Village

DEC-2022-15-Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n°129, n°134, n°278, n°128, n°169, n°170 et n°124 / lot 1 - Le Village

DEC-2022-16-Renonciation au droit de préemption du bien cadastré AD n°72 - Le Village

DEC-2022-17-Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n°46, n°272 / lot 1, n°45 / lot 1 et 2 - Le Village

DEC-2022-18-Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n°273 / lot 2, 4 et 5, n° 198 / lot 2 - Le Village

DEC-2022-19- Renonciation au droit de préemption des biens cadastrés AD n°273 / lot 2, 4 et 5, n° 198 / lot 2 - Le Village

4°) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 -Délibération n°-2022/49

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la séance du 11 Juillet dernier adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget communal à compter du 1er janvier 2023 avec l'option à la nomenclature développée a été adoptée.

Après formation suivie par l'agent en charge de la comptabilité, au vu de la taille de la commune, le Maire propose d'annuler la précédente délibération pour adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget communal à compter du 1er janvier 2023 avec l'option à la nomenclature abrégée.

Vote à l'unanimité

5°) Décision modificative - Délibération n°2022/50

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que lors de l'établissement du budget primitif 2022, il a été voté la somme de 4 000,00€ sur le compte 66111- intérêts alors que le montant total des intérêts pour l'année 2022 s'élève à 4 226,99€.

Il propose le virement de crédits suivant :

678- Charges exceptionnelles	- 300,00€
66111- Intérêts	+ 300,00€

Vote à l'unanimité

6°) Attribution de chèques cadeaux aux employés communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année - Délibération n°-2022/51

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que les employés municipaux sont largement sollicités dans le cadre de leur mission. A l'occasion des fêtes de fin d'année, il propose de leur attribuer des chèques cadeaux d'un montant de 53€ (3 chèques de 15€ et 1 chèque de 8€) du Groupement commercial du Pays d'Apt.

Cette prestation sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en contribuant notamment à l'augmentation de leur pouvoir d'achat mais aussi à soutenir l'économie locale et plus particulièrement les commerçants du Pays d'Apt Luberon. Les chèques-cadeaux, sont considérés comme des avantages sociaux exonérés d'impôts.

Vote à l'unanimité

7°) Modification du tableau des effectifs-Délibération n°-2022/52

Suite à l'avancement de grade d'un agent communal, M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et en créant un poste d'adjoint technique principal 1ère classe.

Vote à l'unanimité

8°) Durance Ventoux- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2021- Délibération n°-2022/53

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales l'Adjointe au Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021 destiné notamment à l'information des usagers.

Vote à l'unanimité

9°) Recensement de la population : Coordonnateur et agent recenseur- Délibération n°-2022/54

M. le Maire que rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu du 19 Janvier au 18 Février 2023.

La Secrétaire Générale a été désignée coordonnateur d'enquête communal par arrêté du 7 Juin 2022.

Il propose de nommer le responsable du service technique agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population 19 Janvier au 18 Février 2023 en application de l'article 3, 1°, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle, d'une augmentation de son régime indemnitaire de même que le coordonnateur communal.

Vote à l'unanimité

10°) Reversement du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon - Délibération n°-2022/55

M. le Maire informe l'Assemblée que la taxe d'aménagement est devenue une taxe unique qui doit être réglée une seule fois pour chaque opération d'aménagement, de construction, de reconstruction ou encore d'agrandissement qui nécessite une autorisation d'urbanisme.

Une partie de cette taxe d'aménagement est reversée à la commune. Le montant que la commune reçoit dépend notamment du taux d'imposition fixé par délibération du conseil municipal (5% pour Lacoste).

Depuis le 1er janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité.

Seule est reversée à la communauté de communes par les communes, 100% de la taxe d'aménagement perçue exclusivement des zones d'activités économiques et artisanales du périmètre de compétences de la CCPAL. Ce prélèvement fiscal a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de zone d'activités économiques et artisanales sur la commune.

Vote à l'unanimité

11°) Information diverses

❖ Subventions :

- Attribution des amendes de police 2022 pour un montant de 24 500€ destinées à contribuer au financement des travaux de construction d'un trottoir et mise en sécurité de la RD 106

- Attribution d'une subvention régionale d'un montant de 50 000€ destinée à la restauration des portes des remparts

❖ Attribution des droits de mutation 2021 pour un montant de 71 884,24€

❖ Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 110 000€.

❖ Modification des horaires de l'éclairage public : En raison de la flambée du prix de l'électricité, un arrêté modifiant les horaires de l'éclairage public.

- En période d'hiver, du 1er Novembre au 31 Mars, éclairage à 18h00 et extinction à 22h30,

- En période d'été, du 1er Avril au 31 Octobre, éclairage à 22h00 et extinction à 1 h 30 le lendemain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des
comptes rendus des Conseils municipaux
sur le site internet de la commune :
www.lacoste-84.com***



L'ASSOCIATION APE LES PETITS LACOSTOIS



L'Association des Parents d'Elèves « Les Petits Lacostois » est portée et soutenue depuis des années par des parents soucieux d'offrir à leurs enfants des moments de cohésion et de partage aussi bien entre les enfants, leurs parents et tout un village. La nouvelle équipe est soucieuse de renforcer les actions déjà menées, de les pérenniser et bien évidemment d'innover en se renouvelant.

Pour mémoire, des manifestations telles que le marché de Noël, la tombola, le concert du mois de juin entre autres ont permis à nos enfants de pouvoir réaliser de merveilleux projets tels que la classe verte à Aurel, la classe de neige à Arvieux, des interventions extérieures, des sorties à plus petite échelle (projet piscine, Villa Datriis à l'Isle sur la Sorgue etc..).

L'APE est toujours soucieuse de proposer des actions qualitatives, en se concentrant sur des projets ciblés, efficaces, au plus proche d'une continuité des projets pédagogiques menés par l'équipe enseignante.



Les futures manifestations auront pour but de créer au maximum des ponts inter-générationnels tout en gardant en tête notre désir de rendre les enfants les plus acteurs possibles des projets proposés.

Nouveaux arrivants, anciens élèves, acteurs importants de Lacoste (mairie, SCAD), villageois, acteurs extérieurs sont les bienvenus pour nourrir nos propositions. Aujourd'hui plus que jamais, la place de cette école au sein d'un petit village tel que Lacoste dépasse largement le cadre pédagogique classique de l'Education Nationale.

Nous gardons un grand enthousiasme en l'avenir de cette école.

Cela n'aurait pas été possible sans les généreux dons reçus en grand nombre...

MERCI !

Ces dons humains, financiers et matériels ont donné la chance aux enfants de vivre des moments merveilleux, ce qui, par rapport à la taille de leur école, est une vraie chance.

page facebook et instagram « **APE Les Petits Lacostois** »

contact : ape.lacoste84@gmail.com



FOYER RURAL DE LACOSTE

lacoste84.fr@gmail.com

Le Foyer rural propose des activités suivantes pour l'année 2022-2023

Des activités régulières

Chaque semaine:

- Qi Gong - Lundi 16h - 17h30
- Balade - Vendredi 14h - (RV au parking paysager)
- Yoga - Dimanche 10h - 11h15



Chaque quinzaine

- Conversation italienne - Vendredi 10h - 11h30
- Tarot - Lundi 18h - 20h
- Pétanque - Mercredi 14h - 16h

Chaque mois

- Café littéraire - le 1^{er} jeudi 18h - 20h
- Atelier patrimoine - Samedi 14h - 16h30

Chaque année

- Exposition ART LACOSTE
-Semaine de Pâques 2023



Mais aussi des moments privilégiés

- **Luc-Henri FAGE** nous présentera son film «Tewet, le Dayak aux mille grottes»- 16 décembre 2022 - 18h
- Café Musique avec la groupe **Mrs PHILIPS** - 14 janvier 2023 -19h
- Deux causeries du dimanche - Thèmes: 1 - Eau, 2 - Patrimoine - dates à venir
- Une visite du Palais Idéal du Facteur CHEVAL - date à venir
- Une visite du Musée Jean Moulin à St Andiol - date à venir
- Dédicace Anne Gallois et son dernier livre « L'Amanticide » : - 4 décembre 2022
- Le Feux de la Saint-Jean - 24 juin 2023- (à confirmer)

Le Foyer Rural s'engage sur la poursuite du **CERCLE D'HIVER** à la Cure de Lacoste les mercredis suivants:

Les Mercredis	Repas à réserver	14 h - Activité adultes & enfants
14/12/2022	Repas 7€ adhérents (10€ autres)	Pétanque - Atelier pliage étoile (Noël)
04/01/2023	Repas 7€ adhérents (10€ autres)	Pétanque
11/01/2023	12h - Repas partagé tiré du sac	Atelier graphique Vase de Van Gogh
18/01/2023	Repas 7€ adhérents (10€ autres)	Pétanque
25/01/2023	12h - Repas partagé tiré du sac	Jeux de société
01/02/2023	Repas 7€ adhérents (10€ autres)	Pétanque
08/02/2023	12h - Repas partagé tiré du sac	Vide armoire

Repas à réserver par mail au Foyer rural ou au 06 72 20 55 22 avant le mardi midi

Une permanence est tenue chaque 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 10h30 à 12h au Temple (au second étage) pour échanger autour d'une boisson sur l'organisation de manifestations à venir, sur l'actualité du moment, sur vos idées, vos suggestions....

Toute l'équipe du Foyer Rural présente ses meilleurs vœux à tous les lacostois pour l'année 2023.

Les Ateliers Lindfors



À l'initiative de la bibliothèque de Lacoste, du 24 septembre au 22 octobre, plusieurs d'entre vous ont pu apprécier l'exposition à la Cure de Barbara Blomqvist-Lindfors.

Une belle et touchante présentation qui a séduit bon nombre de visiteurs avec de très bons retours.



Les Ateliers Lindfors ont ouvert aux publics pendant les journées du patrimoine, avec des démonstrations sur l'art de fabriquer des livres, atelier proposée par Maria Lee, professeure de gravure et reliure aux USA. Suite à cet événement une initiation a eu lieu le 1^{er} octobre avec 6 participants de tous âges. Durant un après-midi et dans une ambiance chaleureuse, les participants ont pu confectionner leurs propres livrets de formes différentes.

Les Ateliers auront le plaisir de vous accueillir à nouveau en 2023 durant la période de Pâques, comme chaque année, avec de nouvelles présentations, expositions... n'hésitez pas à nous rendre visite Rue du Four à Lacoste. Contact : ateliers.lindfors@gmail.com

En vous souhaitant à tous de belles fêtes de fin d'année



Cinéma d'Art et d'Essai Itinérant
Tous les mardis soir à Lacoste
Au Temple salle Jeannot Madon

Programmation de mi-décembre 2022 à début janvier 2023

Le 13 décembre à 20h30 : PLUS QUE JAMAIS - (avec Gaspard Ulliel et Vicky Krieps)

Le 20 décembre à 20h30 : SHE SAID (vostfr) – Biopic, film sur l'affaire Weinstein

Le 27 décembre à 18h00 : LE PETIT NICOLAS qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? Film d'animation, comédie, en famille à partir de 6 ans.

Le 3 janvier à 20h30 : LES BONNES ETOILES (vostfr) film japonais de Hirokazu Kore-eda (Palme d'or festival de Cannes avec Une affaire de famille en 2018)

Venez passer un bon moment au cinéma à Lacoste autour d'un thé ou d'un café.
Les bénévoles de La Strada vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année





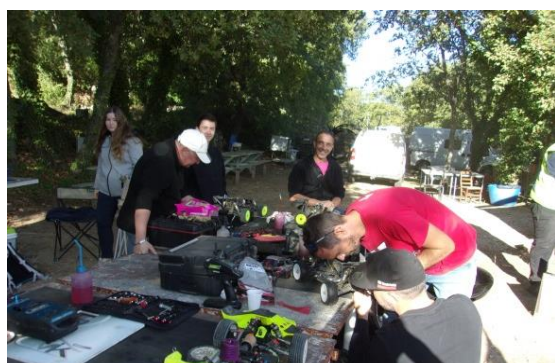
Mini Racing Club Lacostois

Chers Lacostois, Chères Lacostoises,

« Pilotage et amitié » : notre slogan n'a jamais été aussi vrai.

En faisant le choix de la convivialité plus que de la compétition, l'association attire de plus en plus de pilotes. Ils viennent de toute la région et sont de tout niveau pour partager un moment agréable tout en pratiquant leur passion. Pour preuve les deux dernières épreuves se sont déroulées avec le maximum de pilotes autorisés par nos infrastructures.

Grace à votre accueil parions que cela continuera l'année prochaine.



Mécaniser: Ici le club de St Martin de Crau



Entraide: Un pilote Swork conseille son ami Associated pour la mise au point du train avant



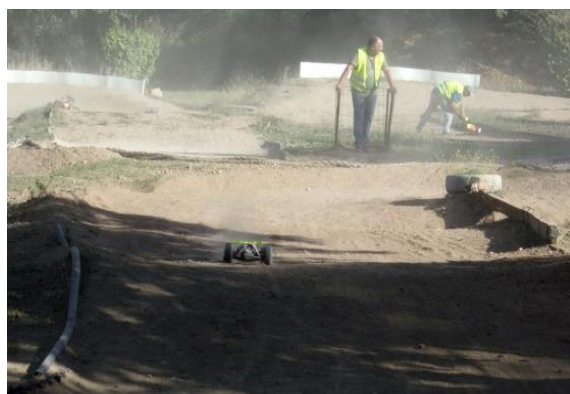
Piloter: concentration maxi



Amitié: La belle tablée que voilà!



Les Cadors Aptésiens



Le ramassage: Aider les autres dans la difficulté

ENERGIE : Se préparer pour l'hiver

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation d'énergie d'ici 2050.

Pour améliorer cela nous avons besoin de vous, et vous proposons de nous unir toutes et tous pour faire avancer les choses.

Les 4 piliers de la stratégie énergétique Française

- ✚ la sobriété énergétique, c'est-à-dire consommer moins ;
- ✚ l'efficacité énergétique, c'est-à-dire consommer autrement ;
- ✚ l'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- ✚ la relance de la filière nucléaire française.



Vous voulez faire encore plus d'économies ?

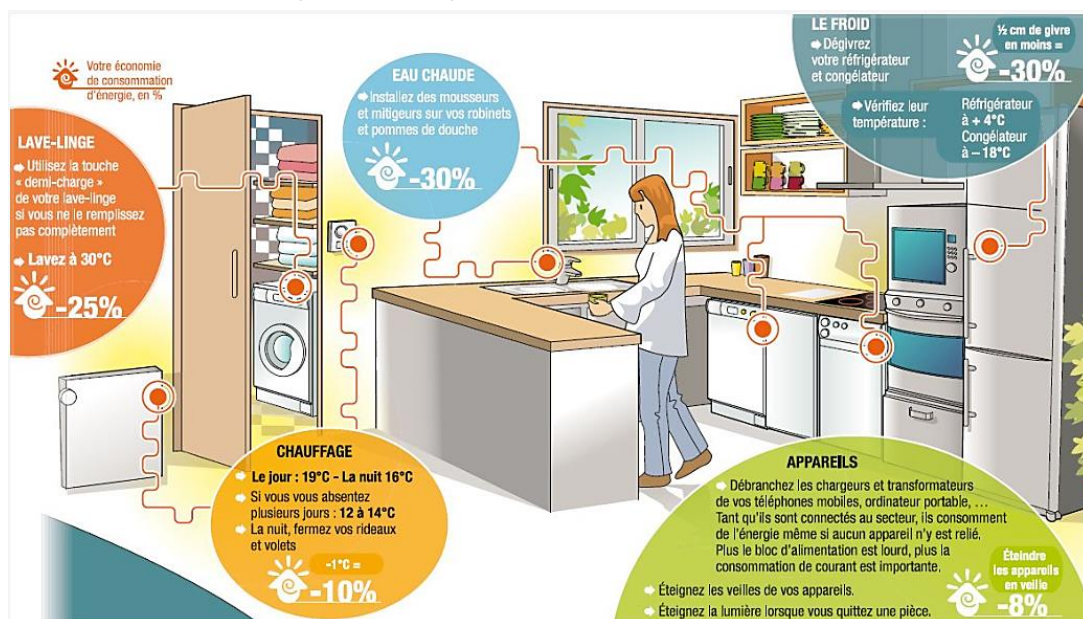
Et bien pensez à bien regarder dans quelle catégorie est votre nouvel achat.

Faites le point sur votre consommation d'électricité

La première chose à effectuer avant de vous lancer dans la traque aux économies d'énergie dans la maison, c'est de faire le point sur votre consommation d'électricité à l'heure actuelle.

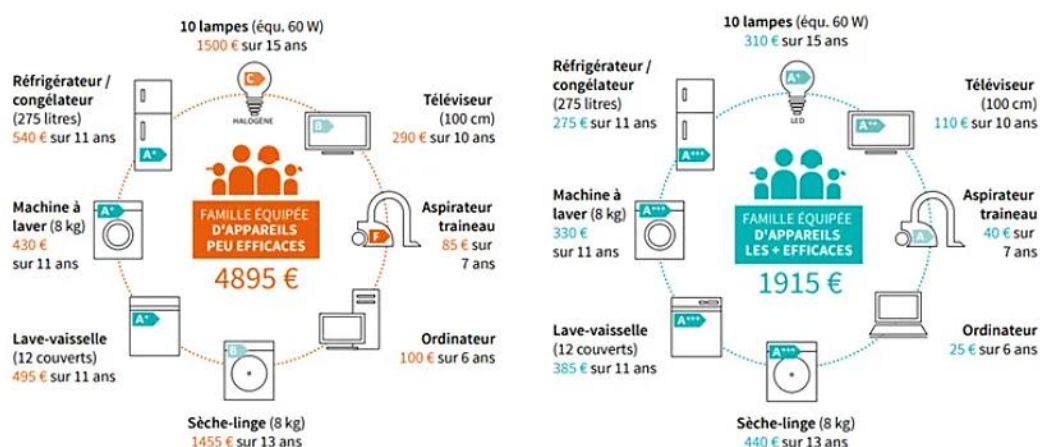
Si vous bénéficiez d'un nouveau compteur communicant Linky™, rien de plus facile, puisqu'il vous indique votre consommation en temps réel. Sinon, reportez-vous à vos dernières factures pour établir une moyenne de votre consommation annuelle et relevez le défi : faire baisser drastiquement vos consommations d'électricité.

Voici un petit schéma pour vous aider à avoir les bons réflexes



Voici un petit schéma pour vous donner une idée sur les économies possibles

LES DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ DE DEUX FAMILLES



Renouveler sa carte de résident de 10 ans

En tant qu'étranger, vous pouvez bénéficier d'une carte de résident de 10 ans, sous certaines conditions. Vous pouvez la demander si vous avez des attaches familiales en France, si vous avez rendu des services à la France ou si vous bénéficiez d'une protection internationale. Elle peut vous être remise en premier titre de séjour ou en renouvellement d'une carte temporaire ou pluriannuelle.

Pour demander ou renouveler votre carte de résident vous devez prendre rendez-vous auprès de la Préfecture de Vaucluse pour déposer votre demande. Attention ! vous devez faire cette démarche **au moins 3 mois avant la date de fin de validité de votre titre de séjour à la date du rendez-vous**.

Comment prendre rendez-vous ?

Selon votre situation, il existe 2 sites internet pour faire votre demande :

- ❖ **Le site du service public** permet de prendre rendez-vous directement auprès de la Préfecture de Vaucluse si votre situation le permet. A terme ce lien disparaîtra au profit du site de l'ANEF (voir ci-dessous). Rendez-vous sur www.service-public.fr et suivre les étapes suivantes :

- | | |
|--|--|
| 1. Choisir Démarches des étrangers/immigration | 10. Effectuer une demande de rendez-vous |
| 2. Sélectionner votre demande | 11. Sélectionner une semaine proposée |
| 3. Exemple : Titre de séjour | 12. Étape suivante (s'il n'y a pas de créneau cliquer sur terminer et renouveler l'opération pour les semaines suivantes) |
| 4. Ma démarche en fonction de ma situation | 13. Un rendez-vous apparaît, cliquer sur étape suivante |
| 5. Sélectionner sa situation, exemple : Renouvellement titre de 10 ans | 14. Choisissez le créneau horaire |
| 6. Télécharger puis imprimer le dossier | 15. Compléter les renseignements demandés (n'oubliez pas de renseigner une adresse mail et un numéro de téléphone valides) |
| 7. Cliquer sur « prendre rendez-vous » | |
| 8. Lire la page et | |
| 9. Cocher la case pour accepter les conditions d'utilisation | |

Vous recevrez ensuite un mail du « service de l'état-rendez-vous » avec votre convocation à imprimer. Présentez-vous à votre rendez-vous muni de tous les documents demandés et de la convocation. Le timbre fiscal vous sera demandé sur place. Vous recevrez ensuite un sms pour aller récupérer votre titre.

- ❖ **L'ANEF ou l'administration des étrangers en France** permet de renouveler son titre de séjour. Actuellement ouverte à quelques catégories de demandes, l'ANEF va se déployer pour à terme proposer toutes les démarches en dématérialisé : vous n'aurez plus à prendre de rendez-vous pour déposer votre dossier physiquement. Vous vous rendrez en Préfecture uniquement pour récupérer votre titre. Rendez-vous sur www.administration-etrangers-en-France.interieur.gouv.fr et suivre la démarche selon votre situation.

Les usagers qui disposent d'un droit au séjour suivant ne peuvent pas prendre rendez-vous eux-mêmes:

- visa D avec indiqué « carte de séjour à solliciter » ;
- visa C indiqué famille de Français (Algériens uniquement)
- ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne ou membre de famille sans titre de séjour
- n'arrivent pas à prendre rendez-vous pour des raisons techniques

Nous vous invitons à vous rendre en mairie afin que nous puissions prendre rendez-vous avec vous.

Nous restons disponibles en mairie si vous avez besoin d'aide dans vos démarches.

Besoin de renouveler vos papiers d'identité ?

Le passeport ou la carte nationale d'identité sont deux documents indispensables pour réaliser vos démarches administratives, voter ou encore voyager. Ces documents d'identité sont valables entre 5 et 15 ans en fonction de votre situation. Pour faciliter vos démarches de renouvellement, voici quelques conseils.

Le saviez-vous ? La carte nationale d'identité a fait peau neuve : elle se présente désormais sous un nouveau format, plus petit et plus pratique.

Votre carte d'identité est une nouvelle carte nationale d'identité (au format carte bancaire) : sa durée de validité est de 10 ans.



Rappel



La carte d'identité nationale est désormais valide 15 ans depuis le 1er Janvier 2014 pour les personnes majeures de plus de 18 ans. L'allongement de cinq ans concerne les cartes d'identité suivantes :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er Janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 Janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. Dans ce cas, la prolongation se fait automatiquement, aucune démarche administrative à faire.

CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS, ATTENTION TOUS LES PAYS NE L'ACCEPTENT PAS !

DÉLIVRÉE APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2014

- ☒ La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures.

DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.**

- ☒ De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé :**
Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie¹, Turquie, Luxembourg

- ☒ **Mais d'autres non**, comme par exemple :



- Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr).

- Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage² et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

Renouvellement de votre passeport ou carte d'identité

Chaque usager peut effectuer une demande dans n'importe quelle mairie à condition que celle-ci soit équipée d'un dispositif de recueil. La liste des mairies équipées est disponible sur www.rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Etapes à suivre :

1ère étape : Effectuer une pré – demande en ligne www.ants.gouv.fr (elle n'est pas obligatoire)

2ème étape : Prendre rendez-vous dans une Mairie équipée

3ème étape : Remise de vos pièces et de votre numéro de pré-demande lors du rendez-vous. C'est un gain de temps si une pré-demande est saisie sur internet avant votre rendez-vous

Pièces à fournir carte d'identité et passeport :

- Le numéro de pré-demande
- Ancien passeport ou pièce d'identité
- Acte de naissance (pour certaines situations)
- Justificatif de domicile de moins d'un an
- Photo d'identité conforme aux normes de moins de 6 mois
- Timbre fiscal (17€/42€/86€ pour le passeport 25€ lors de la perte ou le vol de la carte d'identité)

En cas de perte ou de vol:

- Déclaration de vol (gendarmerie ou commissariat) ou de perte (peut être réalisée lors de votre rendez-vous)

En plus pour les mineurs :

- Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an (original+photocopie)
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original+photocopie)

Nous restons disponibles en mairie si vous avez besoin d'aide dans vos démarches.



Dès le 19 Janvier 2023

La commune de Lacoste réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le recensement sera effectué par Jean PITOT nommé en qualité d'agent recenseur.

Début janvier une lettre d'information générale sera déposée dans votre boîte. Les 19 et 20 janvier l'agent recenseur vous remettra une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune et aussi plus responsable pour l'environnement car moins de formulaires imprimés.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 23 Janvier 2023, contactez la commune :
Par téléphone au 04.90.75.82.04 ou par courriel à mairie@lacoste-84.com.



Carte qui vous sera présentée par l'agent recenseur lors de son passage

POURQUOI ETES-VOUS RECENSES ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements, de pharmacies...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

**Vous avez bientôt 16 ans, pensez au recensement !
C'est obligatoire**

Venez en Mairie avec une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) et le livret de famille.

Une attestation de recensement vous sera délivrée : elle est nécessaire pour le permis de conduire, le Baccalauréat, les concours et examens publics, et doit être faite avant vos 25 ans.

- Si vous êtes né(e) entre janvier et mars 2007,
vos recensement se fait entre janvier et mars 2023.
- Si vous êtes né(e) entre avril et juin 2007,
vos recensement se fait entre avril et juin 2023.

Le jeune recensé sera ensuite convoqué par le Service National pour la Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**).

L'attestation JDC+ l'attestation de recensement sont des documents officiels à conserver sans limite de temps, CONSERVEZ LES ORIGINAUX.

Vous pouvez organiser votre journée d'appel en ligne sur **majdc.fr**, et dialoguer avec le service national.

DISTRIBUTION DU COURRIER

Fin 2019, la commune a mis en place la dénomination des rues et la numérotation des immeubles. A chaque habitation correspond une adresse et un numéro afin de faciliter la distribution du courrier, l'accès des services de secours, les livraisons, la connexion au réseau de fibre optique et la géolocalisation. Des plaques de numérotation gratuites ont été faites pour toutes les habitations et sont à récupérer en Mairie.

Le tri automatisé des plis se fera à partir de mars 2023. La Poste ne pourra plus distribuer aux habitations ne disposant pas de la plaque numérotée sur leur boîte aux lettres. Elle ne pourra plus distribuer le courrier avec les anciennes adresses.

LES COLIS DE NOEL

Comme chaque année, la commune renouvelle l'opération « Colis de Noël » pour les lacostois de 70 ans et plus.

Les élus de la commission action sociale-solidarité ont listé tous nos aînés pour leur proposer le colis, mais un oubli est vite arrivé ! Il sera distribué avant les fêtes de Noël. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie pour vous inscrire pour l'année prochaine.

Ce petit réconfort composé de produits locaux tels que nougat, chocolat, pâté et autres gourmandises sera le bienvenu.

JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour être en mesure de voter aux prochaines élections,

il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

Qui peut s'inscrire ?

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives:

- 1/Avoir le droit de vote qui implique de: posséder la nationalité française, d'être majeur (18 ans), de jouir de ses droits civils et politiques.
- 2/Avoir une attache avec la commune qui peut être au titre: de son domicile principal ou de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Comment s'inscrire ?

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Vous avez le choix entre l'inscription en ligne en vous connectant sur le site **www.service-public.fr** ou vous rendre en mairie.

Documents à fournir : Un justificatif de votre identité et un justificatif de votre lien avec la commune de vote (par exemple votre facture d'électricité)

La Mairie ♦

Accueil du public

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
De 13h00 à 17h00

Tél : 04.90.75.82.04

Mail : mairie@lacoste-84.com

Adresse: 27, place de la mairie

Les permanences

Le Maire et les Elus :

Sur Rendez-vous

Architecte Conseil :

2 vendredis par mois.

Sur rendez-vous en Mairie.

Député du Vaucluse :

Les permanences de Bénédicte AUZANOT se font en mairie.
Veuillez contacter le secrétariat.

♦ L'Ecole communale ♦

Tél : 04.90.75.88.67

Adresse : 40, place des Tilleuls

♦ La Cure ♦

Agence Postale Communale

Bibliothèque Municipale

Office de tourisme

intercommunal

36, Place de l'église

Accueil du public

Lundi au Vendredi
9h00-11h30 et 13h30-17h00
Samedi 9h00-11h30

Tél: 04.90.06.11.36

Mails:

bibliotheque@lacoste-84.com

tourisme@lacoste-84.com

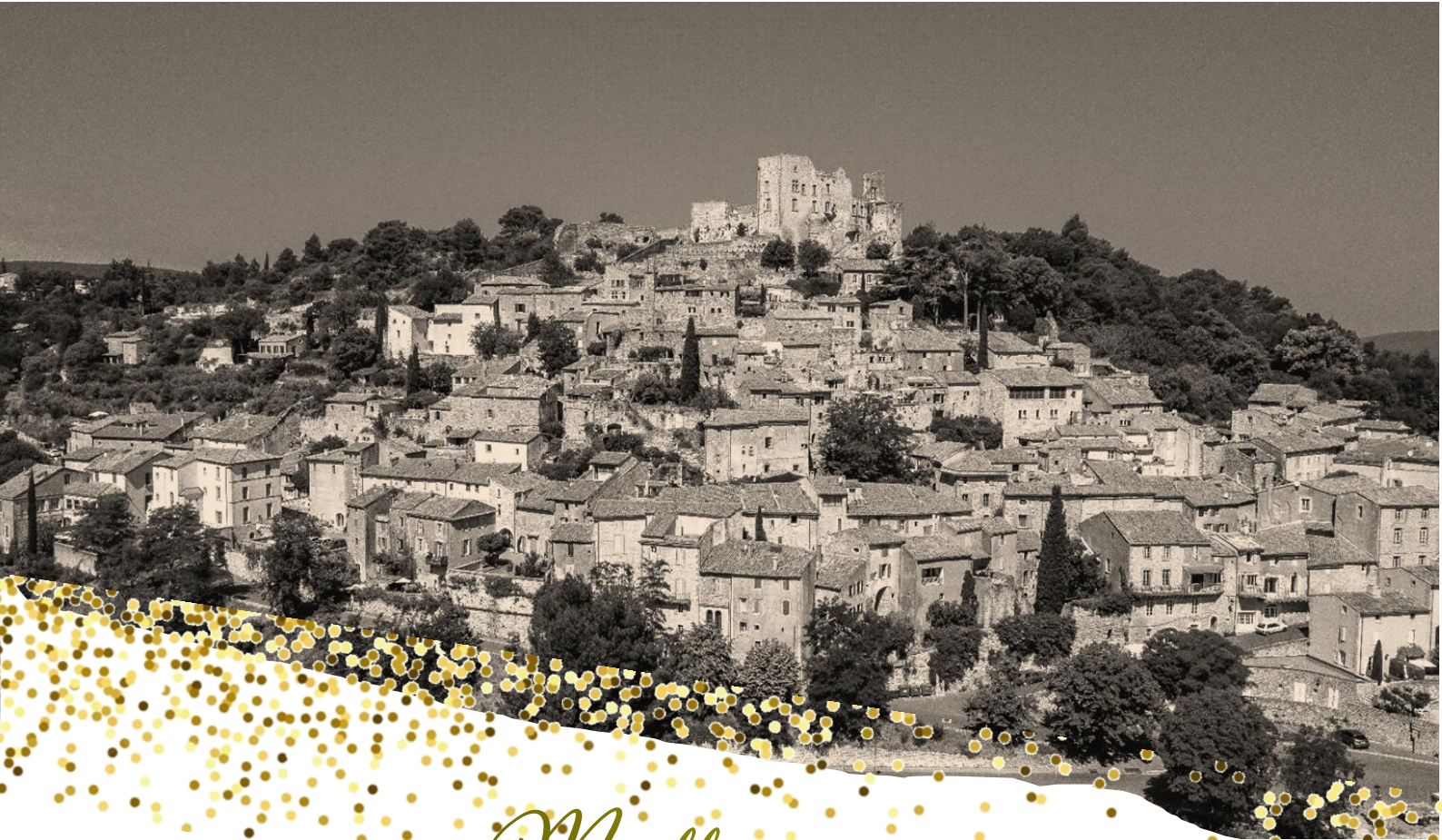
agencepostale@lacoste-84.com

Site internet :

www.lacoste-84.com

Le ramassage des encombrants est un service proposé *gratuitement* par la commune. Il est assuré par les employés municipaux le dernier jeudi de chaque mois sur inscription en appelant la Mairie. Seuls les objets ne pouvant pas être transportés dans votre véhicule seront évacués.

La commune met *gratuitement* à disposition des lacostois et des associations intervenantes sur la commune du matériel communal (tables, chaises...). Formulaire à compléter en Mairie.



Meilleurs vœux

2023

Mathias Hauptmann, Maire de Lacoste

Et le Conseil Municipal,

*Vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023
Et vous convient à la traditionnelle Cérémonie des vœux le*

Vendredi 20 Janvier 2023 à 18h30

A la salle Jeannot Madon

Un apéritif clôturera cette cérémonie

Hôtel de ville -84480 Lacoste ☎ 04.90.75.82.04 mairie@lacoste-84.com